

RAPPORT ADMINISTRATIF 2019



Commune de
Plan-les-Ouates



Sommaire

1. Autorités communales
2. Population – Encourager le bien-vivre ensemble
3. Enfance – soutenir des prestations adaptées aux familles
4. Adolescence et jeunes adultes – développer les activités en faveur de la jeunesse
5. Aînés – favoriser le maintien à domicile et maintenir le lien social
6. Promotion économique – maintenir l'attractivité de la commune
7. Logements
8. Sécurité communale
9. Culture – favoriser l'accès à une vie culturelle de proximité, riche et diversifiée
10. Sport – Encourager une vie sportive de proximité
11. Aménagement du territoire – préserver la qualité de vie et la diversité des paysages
12. Bâtiments
13. Génie civil
14. Mobilité – développer une mobilité multimodale
15. Energie
16. Environnement communal
17. Les comptes 2019

18. Organisation interne –
améliorer la qualité et l'efficacité
de l'action communale

19. Conclusion



POPULATION

Champ Ravy – 1^{re} année et activités

Cet espace de quartier est pensé comme un lieu de rencontre et de convivialité au cœur du quartier. Des activités proposées tant par les habitants eux-mêmes, que par les associations, ou encore par les différents services communaux.

Dans ce cadre, le besoin d'un café-restaurant au sein de Champ Ravy a été exprimé. La Commune a choisi de proposer cet établissement à une association à but non-lucratif, active dans le domaine de l'insertion sociale et/ou professionnelle. C'est dans cette perspective que la commune de Plan-les-Ouates a choisi le projet de Caritas-Genève à travers les services offerts par le café-restaurant Le Ravy.

La participation de l'association du Locados à la construction de Champ Ravy a été essentielle durant ces dernières années. Ainsi l'espace destiné aux activités pour un public adolescent

a été entièrement réfléchi au sein du groupe de travail par les habitants et les animateurs.

La VAQ (Vélodrome association de quartier) a intégré dès le début les réflexions au sein du groupe de travail, proposant également des activités d'intégration pour enfants et adultes du quartier. Caritas-Genève, le Locados et la VAQ occupent une place en tant qu'associations partenaires de Champ Ravy.

Les cours ont démarré dès la rentrée scolaire 2018-2019 ayant un impact positif sur la fréquentation des lieux. Cela sans oublier les activités à destination des adolescents gérées par les animateurs du Locados et un espace d'accueil parents-enfants.

Le P'tidrome, espace collaboratif de jeux consacré aux enfants de 0 à 8 ans sous la responsabilité des adultes accompagnants, a eu un vif succès.

Une enveloppe budgétaire est octroyée par la Commune afin que Champ Ravy puisse réaliser des projets participatifs proposés par les habitants du quartier et par les membres du GG également.

Parcours d'accueil

Le deuxième parcours d'accueil à destination des nouveaux habitants a eu lieu le 18 mai. La journée a démarré par un accueil café et croissant dans l'espace de quartier de Champ-Ravy et s'est terminé avec un magnifique apéritif à la Maison du Marais, préparé par l'association du Marais et couplé avec leur journée portes ouvertes.

Les visites et les présentations des associations du JAPLO, du Four à Pain, du Locados et de la Maison du Marais ont été très appréciées.

Un des atouts du Parcours d'accueil est qu'il facilite non seulement les liens entre les nouveaux habitants et « la Commune » mais aussi entre les participants eux-mêmes (nouveaux et anciens).

La présence d'anciens habitants de la commune (deux Conseillères municipales, une professeure et des étudiantes d'Appren'tissage) a aidé aux bons échanges et à l'ambiance conviviale de la matinée. Un membre du groupe des archives, également présent, a pu apporter des compléments historiques bienvenus aux présentations. La présentation des différents projets communaux a permis de recruter un nouveau bénévole pour l'atelier d'alimentation parmi les nouveaux habitants.

Français au parc

Durant les deux dernières semaines des vacances d'été, du 12 au 23 août, des cours de français de niveaux débutant, intermédiaire et avancé ont été dispensés sur le Mail 2000 à la hauteur de l'école de Champ Joly CM. Trois enseignants professionnels se sont répartis les apprenant-e-s et ont enseigné dans l'herbe cinq matins par semaine pendant 1h30. Deux enseignants faisaient partie de l'équipe de 2018, un troisième a été engagé

pour cette édition. L'enseignement s'est concentré sur des thèmes du quotidien (transport, santé, nourriture,...) basé sur le document de référence réalisé en 2018.

Une grande régularité a été observée chez les apprenants qui, pour la majorité, ont suivi les cours sur l'ensemble de la période. Ainsi, peu de nouvelles personnes ont rejoint les cours lors de la deuxième semaine. Ceci a permis à certaines personnes de bénéficier d'un enseignement intensif et de faire de réels progrès.

Le fait que les cours aient lieu tous les matins sans l'interruption du mercredi a constitué un avantage pour les enseignants et les apprenants qui ont pu assurer une réelle continuité dans l'apprentissage du français.

La proximité du lieu avec l'arcade de Vélodrome et la mise à disposition d'une salle de réunion ont offert un réel confort pour l'équipe d'enseignants et d'animateurs et ont certainement contribué à l'esprit d'équipe et de collaboration pendant les deux semaines.

Pique-nique villageois

Le repas villageois change de nom et devient le Pique-nique villageois. La manifestation a réuni des habitant-e-s de Plan-les-Ouates autour d'un pique-nique convivial. Il s'est tenu dans le



ENFANCE

Institution de la petite enfance

La commune de Plan-les-Ouates mène une politique familiale active dans le domaine de la petite enfance. Elle dispose désormais de 4 places d'accueil supplémentaires de crèche dans l'institution CielBleu. Ceci fait un total de 193 places de crèches réparties dans les institutions CielBleu, le Serpentin et VéloRouge et 53 places d'accueil dans les jardins d'enfants Les Abeilles et Les

Lutins. Une dizaine d'enfants bénéficient de places en accueil familial de jour, coordonné par l'association intercommunale Accueil familial de jour Genève sud-ouest (AFJ-GSO). Cela représente pour 2019, 332 enfants (290 familles) qui ont été accueillis et 190 enfants (175 familles) qui demeurent en liste d'attente en novembre.

Ecoles

A la rentrée scolaire 2019-2020, 1'262 élèves (dont 462 élèves scolarisés au Sapay) fréquentent les établissements Champ-Joly et Pré-du-Camp/Le-Sapay. En comparaison, à la rentrée scolaire 2019-2020, 1'235 élèves (dont 417 élèves scolarisés au Sapay) étaient inscrits.

Dès septembre 2019, la Classe intégrée –CLI – qui était située à l'école Le-Sapay, a emménagé à l'école Pré-du-Camp.

Restaurant scolaire « Le Para-dîne » et activités parascolaires

Jusqu'en juin 2019, ce sont 529 élèves qui sont inscrits au GIAP pendant la pause de midi, avec une moyenne de 392 élèves fréquentant le restaurant scolaire communal chaque jour. Dès septembre, ce chiffre monte à 542 élèves inscrits avec une moyenne de fréquentation journalière de 426 élèves. Dans ces chiffres sont intégrés les 18 élèves de la CLI.

Les repas sont préparés et livrés par Kidélis (ex-Régéservice), dans nos trois restaurants scolaires labellisé Fourchette verte junior et GRTA situés dans les écoles Champ-Joly et Pré-du-Camp.

Pour les activités du soir organisées par le GIAP, près de 300 enfants sont inscrits.

Jardin d'Aventures de Plan-les-Ouates (JAPLO)

Environ 25 enfants fréquentent chaque jour le JAPLO, qui propose un accueil libre pour les enfants de 6 à 12 ans, tous les jours après l'école ainsi que le mercredi toute la journée et durant les vacances scolaires.

Mercredis aérés et Centre aéré d'été

24 enfants, de 4 à 8 ans déjà scolarisés, peuvent être accueillis chaque mercredi en période scolaire.

45 enfants, de 4 à 8 ans déjà scolarisés, peuvent être accueillis durant les trois premières et trois dernières semaines de vacances scolaires d'été. Ils sont encadrés par une équipe d'animation socioculturelle engagée par la FASe.

Sur le chemin de l'école

Au printemps, le Service de l'enfance a convié tous les parents d'enfants qui faisaient leur première rentrée scolaire à une soirée d'information générale sur les prestations communales pour les 4-12 ans, en présence des différents partenaires concernés.

Visite Mairie 7P et Visite Berne 8P

Afin de développer et de favoriser la citoyenneté des enfants de la commune, une visite de la Mairie est organisée pour les élèves de 7P, permettant de découvrir ses services et son organisation politique. Les élèves de 8P poursuivent cette démarche citoyenne sur un plan fédéral à travers la visite du Palais fédéral à Berne.

Prix des écoles secondaires

10 prix d'une valeur de CHF 300.– chacun ont été attribués aux élèves résidant sur la Commune et ayant obtenu la meilleure moyenne (min. 5.0) parmi tous les établissements du secondaire II cantonaux, à leur CFC ou certificat de maturité ou pour avoir fait preuve d'un engagement remarquable au niveau social ou d'une grande solidarité et d'entraide.



ADOLESCENCE ET JEUNES ADULTES

Recrutement en direct

La Commune a organisé un Recrutement en direct (RD) Spécial Plan-les-Ouates le 27 février 2019. Cette année, 18 entreprises ont participé à ce recrutement pour

sélectionner leurs futurs apprentis. Des jeunes du canton et de France voisine sont ainsi venus à la rencontre des entreprises en vue d'obtenir une place d'apprentissage.

Madame Corinne KRITTER, mandatée par Plan-les-Ouates, est à nouveau allée à la rencontre d'entreprises de la Commune afin de les encourager à participer à cet événement et de promouvoir les apprentissages. En parallèle, la conseillère en insertion communale a accompagné des jeunes dans la préparation de leurs dossiers de candidature et de leurs entretiens. Elle

a également mis en place deux ateliers « être conscient de l'image de soi » et « se présenter efficacement lors d'un entretien de recrutement » afin de préparer les jeunes de Plan-les-Ouates et Bardonnex aux différents RD proposés sur le Canton de Genève.

EVDMQ focus sur Plo Plage

Au vu de la réussite de l'édition 2018, la Commune a décidé de garder l'emplacement de PLOPlage en face de l'école Champ-Joly CM, en bas du Mail 2000, pour profiter des infrastructures présentes aux abords : l'Arcade Vélodrome et Champ-Ravy.

L'équipe communautaire étant sur place pendant les deux semaines d'activités estivales, il a fallu faire preuve de discrétion pour que chaque personne puisse continuer à travailler dans les meilleures conditions possibles.

Pour cette édition, plusieurs choix ont été faits pour varier les différentes animations et proposer des activités variées et ainsi pouvoir toucher le plus de public possible. Les constats de l'année précédente ont démontré que les grosses animations devaient être changées après une semaine. Les fins de semaine ont été envisagées comme des animations tournées vers le socio-culturel afin de reproduire la soirée de clôture de 2018.

« Chasseurs de soif » Plein-les-Watts + Festival Rock d'Arare édition 2019

L'action « Chasseurs de soif » a été déployée, par l'équipe TSHM B2P sur cinq manifestations locales :

- Plein-les-Watts Festival (ci-après PLW)
- Festival Rock d'Arare
- Ignifuge Festival
- Pique-nique villageois
- Fête des écoles

Suite à plusieurs réflexions, il a été décidé que cette action soit modulable et adaptée à chacun de ces événements d'envergure différente et au public spécifique.

Le stand a été aménagé afin de permettre à celles et ceux qui le souhaitent de se poser avec l'installation de chaises longues et de tables. Nous avons proposé en outre un bar à sirop gratuit ainsi que la mise à disposition de matériel de prévention : documentation, quizz alcool, préservatifs, etc.

Outre, l'action « Chasseurs de soif », Nuits vivantes prévoyait un projet de RdR par les pairs nommé « Fais ta fête ! », et pour lequel nous attendons les enseignements de l'état des lieux pour mesurer l'opportunité de le déployer sous une forme correspondant aux besoins identifiés.

Pour le moment, le projet est fusionné

avec les « Chasseurs de Soif » dans le but de tester les limites du dispositif et ainsi l'adapter selon les retours des jeunes et les responsables de manifestation.

Ignifuge festival

Dix-neuf groupes, représentant nonante-deux personnes, occupent les huit locaux de musique et le local de danse mis à disposition par la Commune à l'École de Champ-Joly, au Groupement intercommunal Le Sapay et à La villa. Sept de ces formations se sont produites le 23 novembre lors de la troisième édition de l'Ignifuge festival. Cette année encore, le Café julienne a installé un bar dans la salle Després de La julienne participant à la convivialité de la soirée.

Une exposition des photos de l'édition précédente de Mehdi Benkler a été mise en place dans le restaurant. Ainsi, le public a pu profiter des photos durant la semaine qui a précédé le festival jusqu'au jour de l'événement. Le festival a, une fois de plus, pu compter sur la présence de Mehdi Benkler, qui, en plus d'avoir photographié toutes les prestations, a organisé des séances photos de groupe afin que les jeunes obtiennent du matériel de promotion visuel de qualité.

Enfin, le stand de prévention « Les



AÎNÉS

Gym Senior

La sédentarité et les chutes sont des risques très présents pour les personnes avançant en âge. La pratique d'une activité physique adaptée et régulière en constitue la meilleure prévention. Outre le fait de préserver la santé et l'autonomie, les cours de gym présentent l'avantage de resserrer les liens entre les participant-e-s et d'offrir ainsi une vie sociale plus épanouie.

Or la plupart des cours s'interrompent durant l'été, diminuant ainsi l'activité physique et sociale de nombreuses personnes. Entre le 1er juillet et le 19 août 2019, 8 cours de gym ont été organisés le lundi matin de 9h15 à 10h15, avec une monitrice professionnelle de Gym Senior – Pro Senectute.

Journée internationale des aînés

Aujourd'hui dans le monde, environ 700 millions de personnes ont plus de 60 ans. Elles seront 2 milliards en 2050, soit plus de 20% de la population mondiale.

L'augmentation du nombre de personnes âgées sera également une réalité au sein de notre commune ces prochaines années. Il apparaît ainsi nécessaire de porter une attention accrue à cette population.

Le 1^{er} octobre, la célébration de journée internationale constitue un événement fêté dans plusieurs communes du canton et permet de mettre l'accent sur cette tranche d'âge de la population en

- sensibilisant un public multigénérationnel aux questions touchant les personnes âgées
- accroissant la visibilité des personnes âgées en tant que membres à part entière
- valorisant leur contribution à la société

Proches aidants

Dans le cadre de la Journée intercantonale des proches aidants du 30 octobre, reconnue dans tous les cantons de Suisse romande depuis 2015, la Commune de Plan-les-Ouates a décidé de remercier les proches aidants ayant un lien avec la Commune. Une soirée a donc été organisée le 30 octobre 2019 à la Maison du Marais, en présence du Conseil administratif, de membres du Conseil municipal et du Service de l'action social et de la jeunesse (SASJ), afin de saluer l'engagement des proches aidants et de les en remercier.

Face au vieillissement, à une maladie ou une situation de handicap, les proches aidants jouent un rôle important voire fondamental, non seulement pour les personnes qui ont besoin de soutien, mais aussi pour le système de santé et pour la société dans son ensemble. Dans cette relation intense et intime, qui demande beaucoup de temps et d'énergie, qui comporte des moments parfois difficiles à porter, il est essentiel de soutenir les proches aidants.

Les objectifs spécifiques initialement fixés par le projet sont :

- Offrir un moment de rencontre convivial en invitant les proches aidants à un apéritif dînatoire en présence du Conseil administratif, de la Commission sociale et du Service de l'action sociale et de la jeunesse
- Relever les besoins et attentes des proches aidants
- Fournir une information sociale globale et ciblée pour ce public

Atelier d'alimentation

Durant cette année, l'atelier d'alimentation a connu une fréquentation régulière des aînés. Ces derniers manifestent leur satisfaction à se retrouver hebdomadairement autour d'un repas qu'ils n'ont pas eu le souci de préparer, de découvrir de nouvelles saveurs et partager un

moment convivial. En effet, la majorité d'entre eux sont très fragilisés dans leur santé et/ou leur mobilité, ont généralement peu d'interactions sociales le reste de la semaine et éprouvent, pour la plupart, de réelles difficultés à se faire à manger. Certains convives annoncent ainsi que le jeudi est leur « jour préféré » dans la semaine, et tous marquent une vraie appartenance à ce projet.

Sortie des Aînés

La sortie des Aînés a eu lieu le samedi 21 septembre, avec une visite de la maison de l'Absinthe à Môtiers, puis un déjeuner à l'Auberge de La Tène sur les rives du lac de Neuchâtel.

107 seniors ont participé à la sortie.

Plan canicule

Veille en cas d'alerte canicule

Un listing des habitants de la Commune de 75 ans et + a été extrait d'Infopop. Un premier courrier a été envoyé le 30 avril 2019 aux 512 aînés et couples d'aînés de la Commune (75 ans et +). Un deuxième courrier de rappel a été envoyé le 29 mai 2019 aux personnes qui n'avaient pas répondu initialement. Chaque courrier était accompagné des « trois règles d'or » à adopter en cas de forte chaleur. Sur les

512 foyers contactés, seuls 83 n'ont pas répondu à nos courriers.

Ce sont cette année 41 foyers, soit 50 aînés qui ont souhaité être contactés en cas de canicule. Chaque foyer de la liste a été contacté au début du mois de juin par une travailleuse sociale afin d'établir un premier contact, définir une éventuelle période de vacances ainsi qu'une personne de contact en cas de non réponse en période de canicule. Ces informations ont été recensées et transmises aussi bien à l'entreprise Sitex qu'à la Police municipale.

Il y a eu cette année deux alertes canicules déclenchées par le Médecin cantonal, une alerte de niveau 3 et une alerte de niveau 2. Lors de ces alertes, l'entreprise Sitex a contacté chaque foyer qui s'était annoncé afin de s'assurer que tout se passait bien.

Comme l'année dernière, toute personne qui n'était pas jointe par l'entreprise Sitex dans la journée devait être signalée au Service de l'action sociale et de la jeunesse (SASJ), afin que celui-ci se mette en contact avec la Police municipale pour une éventuelle intervention à domicile. Ce sont, lors de ces alertes canicules, 3 foyers qui n'ont pas été atteints. Un couple se trouvait être dans leur chalet à la montagne, une aînée était partie en vacances à

l'étranger, et pour le troisième, c'est un aîné qui est malentendant et n'entendait donc pas les appels de Sitex et du SASJ. Ainsi, aucune situation dramatique, aucune hospitalisation n'est à recenser cette année.

Nous saluons la collaboration efficace avec la Police municipale qui a été extrêmement réactive lors de nos sollicitations pour l'envoi de patrouille à domicile.

Prévention sur l'espace public

Dans les perspectives évoquées en 2018, il était fait mention d'un « bar à eau ». En 2019, a été testé le concept d'un stand d'information/prévention avec distribution de limonade « Gerostar », limonade désaltérante pour les périodes de canicule. Une première distribution a été faite devant la Maison du Marais fin juin, une seconde devant Champ Ravy début juillet. Le résultat de ces distributions est plus que mitigé car il y a eu très peu de passage.

Une troisième distribution était prévue en août sur la Place des Aviateurs, mais elle a malheureusement dû être annulée car le temps était mauvais.

Noces d'or, de diamant et de platine

Le 3 avril, les autorités de Plan-les-Quates ont reçu les couples fêtant leurs noces d'or (50 ans de mariage) et de diamant (60 ans de mariage). 15 couples sur les 26 fêtés ont assistés à la cérémonie, qui a eu lieu symboliquement dans la salle des mariages, puis un cocktail dînatoire s'est déroulé dans la salle communale.

Thés dansants

Visant un public d'aînés, les thés dansants animent depuis quelques années les après-midis de La Julienne. Le succès étant toujours au rendez-vous, cette animation a été maintenue et ce sont ainsi 10 séances qui ont été programmées cette année pour le plus grand bonheur d'un public fidèle de danseurs et danseuses. Avec une fréquentation moyenne de 35 à 50 personnes, ces rendez-vous répondent à une réelle demande.



PROMOTION ÉCONOMIQUE

Proximité et écosystème économique

De nombreuses rencontres avec les entreprises locales ont eu lieu tout au long de l'année, à leur demande ou à la nôtre. Objectif : prise de température du tissu économique local mais aussi et surtout traitement de leurs demandes (recherche de locaux, mise en relation, résolution de problèmes divers).

En mars, un événement sur l'impact de l'arrivée du Léman Express pour la zone industrielle a été organisé. Le conseiller d'Etat Serge Dal Busco, chargé du département des infrastructures, est venu présenter la future mise en service et les enjeux liés à ce projet. Il était notamment question du nouveau réseau des transports publics et des gains potentiels que celui-ci représente, du futur plan d'action des transports collectifs, du plan de mobilité inter-entreprises ou encore du planning de réalisation du tram.

Près de 100 représentants d'entreprises locales avaient fait le déplacement pour assister à cette conférence co-organisée avec l'AZIPLO (association des entreprises de la zone industrielle).

Toujours en collaboration avec l'AZIPLO, cette année a également vu la création d'un événement d'accueil pour les nouvelles entreprises (90 à 120 entreprises de toutes tailles arrivent chaque année à Plan-les-Ouates). Le but de cet événement est de les accueillir, de leur transmettre quelques informations de base et de leur

permettre de commencer à créer un réseau local. Vu le succès de cette première édition, qui s'est tenue en novembre, l'événement sera reconduit l'année prochaine.

Journée des entreprises

Comme chaque année, la journée des entreprises s'est tenue début octobre à l'espace Vélodrome. Celle-ci était placée cette année sous le signe de la mobilité, thème d'actualité qui était décliné en deux tables rondes : l'une consacrée à la mobilité du futur, l'autre étudiant les alternatives possibles au déplacement.

Les visites d'entreprises étaient par ailleurs également organisées autour de cette même thématique : présentations de start-ups actives dans le domaine à la Fongit, parking

intelligent du côté d'IEM, visite du chantier de l'ESPACE TOURBILLON abordée sous l'angle de la logistique et de la mobilité, autopartage et électromobilité chez Renault Retail Group.

A noter encore le succès du petit-déjeuner matchmaking, dont c'était la deuxième édition. Au vu de l'affluence de l'édition précédente, la capacité d'accueil avait été presque doublée, passant de six à dix espaces de rencontres. Une initiative nécessaire puisque la session a de nouveau affiché complet, avec près de 60 rendez-vous d'affaire planifiés sur la matinée. Un résultat qui illustre la forte demande pour ce type d'événement, permettant aux entreprises composant l'écosystème économique local de se rencontrer.

Soutien à l'innovation

Présentes en nombre à Plan-les-Ouates, les start-ups et entreprises innovantes représentent un potentiel majeur de développement et de croissance. La commune de Plan-les-Ouates les soutient à travers une aide à l'ancrage destinée à la Fongit, incubateur basé à Plan-les-Ouates. Un accompagnement actif est également offert aux jeunes pousses recherchant locaux et partenariats, afin de contribuer à leur installation ou à leur enracinement durable sur le territoire.



LOGEMENTS

La Commune de Plan-les-Ouates est propriétaire d'un parc immobilier comprenant 486 logements. Ce patrimoine doit être géré selon des principes d'économie rationnelle, mais

n'a pas pour vocation de fournir des rendements financiers supérieurs aux besoins d'entretien et de conservation. La gestion de ces logements est confiée à des régies sur la base de contrats de mandat dûment signés entre les parties. 16 logements ont été attribués par la Commune durant

l'année, dont 6 attributions grâce à des gens qui libéraient un logement communal et 7 attributions pour personnes en situation de précarité ou d'urgence. Les personnes en recherche de logement s'inscrivent à l'accueil de la Mairie, qui tient à jour une liste des demandes en cours.



SÉCURITÉ

La police municipale

la police de proximité : se rapprocher de la population et de ses préoccupations.

La sécurité est un élément important dans le sentiment de bien-être et le bien vivre ensemble. Pour y parvenir, il est primordial que la population soit partie intégrante de la solution. De ce fait, l'un des objectifs prioritaires de la police municipale est de se rapprocher

de la population et de ses préoccupations, de développer les contacts et l'échange afin de trouver ensemble des réponses pérennes et adaptées.

Il est important de développer des projets qui amènent une visibilité et une reconnaissance du service par les habitants et améliorer jour après jour ce lien de confiance. Dans la réalité quotidienne cela se traduit par une augmentation des missions d'ilotage auprès des commerces, établissements scolaires, EMS et associations.

Un nouveau véhicule de service a été acquis. Il s'agit d'un Mercedes Vito équipé d'un bureau mobile. Bientôt il permettra de se rendre dans les différents secteurs de la commune et pourra accueillir les personnes qui ne pourraient pas se déplacer au poste de police municipale. Cette antenne mobile sera développée dans les années futures.

Les horaires de la police municipale sont adaptés et revus afin de permettre une réponse aux problèmes et besoins de la population.

Les horaires :

Du lundi au mercredi : de 07 h à 22 h.

Jeudi et vendredi : de 07 h à 24 h.

Samedi : de 18 h à 24 h.

Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30.

Les « points chauds » de la commune ont été définis et les policiers municipaux y accentuent leur présence. Cette visibilité accrue a permis s'est concrétisée par une baisse notable des incivilités au cours des dernières années. En effet, 61 incivilités ont été enregistrées en 2019 contre plus de 200 il y a quelques années.

Les agents travaillent avec une méthode de résolution de problème. Cette pratique doit permettre de résoudre les situations difficiles de la population sur le long terme et non plus à court terme. Cela se concrétise par des analyses, discussions et solutions trouvées ensemble. Il ne s'agit plus de compter uniquement sur l'action de la police.

La sécurité routière est également un élément important de la sécurité. Pour contribuer à son amélioration, les actions PREDIRE (PRévention - DIssuasion - REpression) sont organisées chaque semaine. Elles se concrétisent par des contrôles routiers quotidiens, notamment aux abords des écoles et sur les axes accidentogènes. L'objectif est de diminuer le nombre d'infractions et surtout le nombre d'accidents. Ces sinistres ont pu être

stabilisés ces dernières années bien que la circulation sur le territoire communal connaisse une augmentation sensible.

Ces actions sont parfois effectuées en commun avec la police cantonale dans le cadre du contrat local de sécurité (CLS).

En collaboration avec le Service de l'action sociale et de la jeunesse, les travailleurs sociaux hors murs (TSHM) et d'autres communes, une journée de prévention est également mise en place avec les plus jeunes afin de les sensibiliser aux risques de la conduite. Cette journée permet également une meilleure connaissance des uns et des autres.

Bilan de l'activité de la police municipale

La circulation

1420 affaires de circulation ont été traitées :

Lors des 718 contrôles de circulation et du stationnement, les agents ont apposé 2283 amendes d'ordres à Plan-les-Ouates et 1142 sur les communes sous convention.

- Un tiers représentent des infractions liées au stationnement (parcomètres, disque)
- Un tiers pour des infractions avec une gêne / mise en danger de la

circulation (ex : passages piétons, lignes jaunes, virage etc.)

- Un tiers pour des infractions roulantes (ceintures, feu rouge etc.).
- 330 contraventions sont également rédigées pour dénoncer les infractions les plus conséquentes.

Afin de ne pas être dans une vision de répression systématique, des campagnes de prévention et d'information ont été réalisées avec des messages de prévention et d'avertissement ont été délivrés au moyen de flyers. Ces campagnes ont porté sur la visibilité des piétons, l'équipement des véhicules (phares/feux de jour), respect de chacun sur la voie publique.

Les agents placent également des appareils préventifs (radars préventifs) qui indiquent la vitesse de passage des usagers. Ils permettent également d'établir un rapport objectif des flux de circulation, des vitesses notamment. Ces documents sont visibles sur le site internet de la police municipale.

La sécurité

700 affaires ont été traitées par les agents.

- Un travail de prévention et dissuasion est effectué quotidiennement. Cela se traduit par des patrouilles à pieds, vélo et en voiture sur tous les secteurs, ceux

étant le plus « criminogènes » étant privilégiés. Il est difficile de quantifier le nombre de délits évités par cette présence ces contrôles de personnes et/ou de véhicules.

- A titre indicatif, les agents ont effectué environ 500 contrôles divers, traités 37 affaires de stupéfiants, 58 pour le bruit, géré 47 conflits et procédé à 7 arrestations.
- Les cambriolages peuvent représenter un traumatisme pour les victimes car il y a une violation de

son lieu de vie. Les agents sont très régulièrement informés sur les lieux impactés et les patrouilles ordonnées dans ce sens. Ces actions ont permis d'interpeller en flagrant délit cinq délinquants durant cette année et ainsi résoudre de nombreux cas par la police judiciaire.

- Le travail d'agent représente un risque quotidien. Au mois de janvier, deux agents ont essuyé les coups de feu de deux individus qui venaient de commettre un brigandage dans

une station essence. Fort heureusement, ils n'ont pas été blessés.

Le domaine public

Les affaires liées à ce thème représentent une activité en pleine expansion et représente un travail administratif de plus en plus conséquent avec plusieurs centaines de dossiers à gérer annuellement.



CULTURE

Petite-enfance et jeunesse

Petit Black Movie

Ce sont 4 projections gratuites de films d'animation à La Julienne, pour les enfants dès 4 ans, qui reçoivent à chaque fois entre 80 et 100 personnes. En tout, ce sont 389 spectateurs sur l'année 2019.

Comptines et jeux de doigts

Animées par La Bulle d'Air, ces rendez-vous réguliers tout au long de l'année comptent entre 30 et 50 personnes regroupées dans le cadre cosy de la bibliothèque. En 2019, près de 700 jeunes spectateurs ont assisté aux 20 représentations proposées.

Sirop dansant

En collaboration avec le service de l'enfance, ce bal pour tout-petits avec un groupe de musique live attire toujours environ 250 personnes. Cette manifestation gratuite de 2 heures est l'occasion pour les familles de Plan-les-Ouates de se retrouver avant les fêtes.

Couleurs d'enfance

Il s'agit d'un festival jeune public qui réunit différentes communes du territoire du Genevois, porté par le service culturel de Saint-Julien-en-Genevois. Par le biais d'un spectacle jeune public de la Saison culturelle 18-19 (Il ne faut pas déranger les anges), nous avons participé à cette manifestation. De plus, cette année, nous avons accueilli l'apéritif d'inauguration à l'issue de la représentation matinale.

Le Chèque Sport et Culture

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'encouragement et du développement de la pratique sportive ou culturelle, la commune de Plan-les-Ouates propose pour la troisième fois son chèque sport et culture. Cette aide individuelle s'adresse aux jeunes de la commune remplissant certaines conditions. D'une valeur de CHF 100.–, ce chèque vaut pour les cotisations ou frais de cours/stages perçus par les institutions sportives ou culturelles. Le chèque est proposé aux personnes qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- Etre âgé(e) de 4 à 18 ans, dérogation jusqu'à 25 ans pour les jeunes en formation (attestation à fournir);

- Etre domicilié(e) sur le territoire de la Commune de Plan-les-Ouates;
- Etre inscrit à une activité, s'acquitter du montant demandé (preuve de paiement à fournir) et suivre avec assiduité les cours ou stage;
- Ne pas avoir été refusé à l'obtention d'un chèque l'année précédente pour non-respect des conditions d'obtention de celui-ci.

Cette année, l'action se présente sous forme de tirage au sort : les personnes intéressées ont jusqu'au 31 décembre 2019 pour s'inscrire. Les heureux gagnants doivent ensuite présenter à l'accueil de la Mairie leur chèque dûment validé et signé par le responsable de l'activité, une pièce d'identité et une copie du document attestant officiellement du paiement de l'activité entre le 2 mars et le 26 juin 2020.

Carte 20ans/20francs

42 billets au tarif 20ans / 20francs ont été achetés pour le festival La Cour des Contes et la Saison culturelle en 2019.

Week-end musical

Pour cette 29^e édition du Week-end musical, qui s'est déroulée les 23 et 24 mars, 38 musiciens en herbe de 7 à 16 ans ont travaillé en amont et durant la manifestation afin de se produire en concert le dimanche après-midi devant environ 140 personnes. M. Joël Musy, a assuré la co-organisation musicale pour la première fois.

Le Petit Festival

Organisé en alternance avec La Rue du Jeu, ce festival s'adresse au très jeune public. Les 15, 16 et 17 novembre, La Julienne a donc accueilli près de 1500 personnes entre les spectacles, les animations et les ateliers. De nombreux spectacles étaient déjà complets avant le début du festival.

Soutiens culturels et subventions

Aide à la création, à la production et subventions

Ce ne sont pas moins de 44 associations, groupes de musique, danse ou troupes de théâtre qui se sont répartis les CHF 42'600.– alloués aux subventions culturelles communales, extra-communales et cultures urbaines.

Aide à la production 2019 : quatre compagnies se partagent la somme allouée au budget de CHF 18'000.–. Association Centrale, Le Théâtre Marathon, Le Collectif Puck et l'association Tohu Wa Bohu, pour leurs différentes créations.

L'Aide à la création 2019 de CHF 10'000.– a été attribuée au festival Antigél pour sa création « Le Corridors » à l'école Le-Sapay.

Chéquier culture

Partenaire du projet de Chéquier culture depuis de nombreuses années, Plan-les-Ouates a facilité l'accès à la culture aux communiens en distribuant 6 Chéquiers culture. Le service culturel a également accepté 21 chèques lors du paiement des billets de la Saison 18-19 et 11 pour le festival La Cour des Contes.

Saison culturelle

- 15 spectacles
- 42 représentations (32 pour la Saison 17-18)
- 4'858 spectateurs (3'953 pour la Saison 17-18)
- 157 abonnés (142 pour la Saison 17-18)
- 89% de taux d'occupation (82% pour la Saison 17-18)

Cette 13^e Saison culturelle se démarque des autres de par sa hausse de spectateurs et du nombre de représentations. Ceci s'explique entre autres par la programmation de 6 représentations d'une création locale « L'Histoire du Soldat ». A noter également que nous avons fait salle comble grâce à l'humour de Marina Rollman d'une part, et du duo Lambiel / Donnet-Monay d'autre part. Les représentations jeune public ont aussi régulièrement affiché complet, de même que la pièce de théâtre menée par Lorant Deutsch et le concert incontournable de Bonga qui a clôturé cette Saison.

Grâce à cela, le coût par spectateur a encore baissé par rapport à la saison précédente. En effet, il fallait compter un coût de CHF 83.– par spectateur pour la saison dernière et aujourd'hui il s'élève à CHF 63.–.

Festival La Cour des Contes

- 10 jours de festival
- 41 artistes (37 en 2018)
- 63 spectacles, dont 13 gratuits (57, dont 6 gratuits en 2018)
- 5'003 spectateurs (4'537 en 2018)
- 86% de taux d'occupation (89% en 2018)
- 29 partenaires et bénévoles
- 10 habitants ont accueilli gratuitement chez eux des artistes

La météo très maussade n'était pas de notre côté, mais le nombre de spectateurs reste stable. En ce qui concerne le coût d'un spectateur : en 2019, il était de CHF 29.– et en 2018 de CHF 32.–. Pour rappel, il y a dix ans, celui-ci était de CHF 50.–.

En termes de nouveautés, nous avons proposé les contes des Mille et une nuits sous forme d'un épisode chaque jour, et les ballades ufologiques ont posé un regard subtilement décalé sur notre commune. Deux spectacles ont mêlé conte et théâtre dans des mises en scène surprenantes : « Maintenant que je sais » et « Kohlhaas ». Les représentations « Bambino » (jeune public) remportent toujours un fort succès auprès des familles. Quant aux spectacles pour ados/adultes, Alberto Garcia Sanchez, la famille Darwiche, Simon Gauthier et Gigi Bigot ont fait salle comble.

Fonds de décoration

Le service culturel gère aussi le Fonds de décoration communal qui permet la promotion de la création artistique et la mise en valeur du patrimoine, par le biais d'acquisitions d'œuvres ou le développement de projets divers.

Projet « Fly with me »

Changement de drapeaux à l'école Le-Sapay le 18 juillet : les visuels ont été imaginés par les enfants de la crèche « Les couleurs du monde » (basée au Sapay), après des ateliers menés par Loïc Haeberli, artiste-graphiste.

Plan-les-Ouates ex-po-se

2019 voit la naissance d'un nouveau projet artistique intitulé « Plan-les-Ouates ex-po-se », qui regroupe un programme annuel de différentes expositions à La Julienne. Ces expositions sont imaginées par le Service culturel, avec ou sans l'appui de mandataires extérieurs. En février, nous avons d'abord accueilli le GIFF, l'espace d'un week-end, avec la présentation d'œuvres en réalité virtuelle. Nous avons ainsi reçu 355 personnes en 2 jours et une centaine d'enfants en scolaire. Des installations en réalité augmentée ont complété cette offre durant 3 semaines. Avec la

collaboration du Photoforum Pasquart, l'exposition « Sédiments du bonheur » s'intéressait à la notion de bonheur à travers des interviewees. La rentrée scolaire a été marquée par le lancement de la carte du patrimoine avec une exposition à l'appui, puis le Parcours Céramique Carougeois s'est arrêté à La Julienne avec l'installation « Le service de table chaleureux » de Qi Zhuo. Enfin, l'année s'est terminée avec un cabinet de curiosités qui proposaient divers objets d'art à la vente, sélectionnés par la curatrice Hélène Mariéthoz.

Livre Métamorphoses

Après une exposition fin 2018, « Métamorphoses » prend la forme d'un livre, cadeau protocolaire. Les photographies ont été sélectionnées et les textes assemblés pour constituer cet ouvrage dont le vernissage s'est déroulé le 27 juin, à la Distillerie et Cave de Saconnex-d'Arve.

Carte du patrimoine

Patrimoine historique, œuvres d'art, architecture et patrimoine naturel sont représentés et expliqués dans cette carte qui propose également des liens vers l'application gratuite izi.TRAVEL afin de suivre trois balades. L'occasion d'explorer l'histoire et les richesses de la Commune.

Le Gardien (œuvre dans l'espace public)

Fruit d'un concours, cette sculpture a été imaginée par l'artiste Alexandre Joly. La réalisation de l'œuvre s'est achevée en décembre 2019 et l'inauguration aura lieu en mars 2020. Cet empilement de blocs de pierres semi-brutes surmontées de deux disques en verre, s'inspire des sculptures Inukshuk érigées par les Inuits du Canada. Avec ces deux grands bras ouverts, « Le Gardien » symbolise l'amitié, l'hospitalité et l'esprit d'équipe. Dans le contexte des Cherpines, ce personnage peut être perçu comme le gardien ou la mascotte d'une équipe.

Fête de la Musique

Seconde édition avec cette nouvelle formule de la Fête de la Musique. Celle-ci a mal commencé puisque le matériel de sonorisation de la Salle communale a été dérobé la veille. Les groupes de musique et de danse se sont malgré tout succédé de 16h45 à minuit, entre l'intérieur de la salle et l'esplanade. La fête a débuté avec la chorale des enfants du Sapay et du Pré-du-Camp, qui a attiré environ 400 personnes. Malheureusement, la pluie s'est invitée à deux reprises, ce qui a fait fuir les spectateurs. Cependant, sur l'ensemble de la soirée, nous avons pu compter 800 spectateurs et elle s'est terminée en beauté avec la présence du Beau Lac de Bâle.

L'initiative « Jouez, je suis à vous » a été reconduite devant la Mairie, pour le plus grand plaisir des passants et s'est même complétée de l'installation d'un piano aux abords de l'école Le-Sapay.

Animations estivales (Cinéma et théâtre en plein air)

Les quatre projections gratuites de films dans le parc à côté de la Mairie ont attiré 690 personnes, soit 60 de plus que l'an dernier.

Au même endroit, c'est sous un chapiteau éphémère que deux pièces ont également été proposées gratuitement au public : « Lysistrata » du Collectif Puck, et « Paroles, sentences et sottises de Nassr Eddin Hodja » de l'association Théâtre Mediterraneo. 168 spectateurs ont ainsi profités de ces moments culturels en plein air.

Visites guidées

Quatre visites guidées ont eu lieu cette année et ont permis de découvrir, à pied ou à vélo, Plan-les-Ouates et ses hameaux. Successivement, ce sont entre 15 et 20 personnes que Gaëtane Chacon, guide diplômée, a accueilli durant ces visites.

Mercredis du cinéma

L'automne dernier, La Julienne a accueilli les 11^e « Mercredis du cinéma ». En partenariat avec Filmexplorer.ch, ce rendez-vous met en avant 4 productions cinématographiques suisses. Avec toujours autant de succès, c'est près de 300 personnes qui sont venues assister aux projections et discussions qui ont suivies.

FIFDH et FILMAR

Le Service culturel a à nouveau collaboré avec le FIFDH le 11 mars pour une projection de film à La Julienne qui a attiré 50 personnes.

Le festival Filmar est également revenu à La Julienne le jeudi 21 novembre avec la projection du film « Retablo ». L'événement a attiré 45 spectateurs.

La Julienne (Pleins feux, Brisolée)

Les 73 partenaires de La Julienne, dont la moitié est de Plan-les-Ouates, ont proposé 88 activités diverses dans le domaine des arts et de la culture. La quatrième édition des festivités Pleins Feux a réuni 3 expositions collectives regroupant les élèves de 10 partenaires ; 17 représentations de 10 ateliers de La Julienne ; et 26 représentations publiques (théâtre, spectacle de danse, auditions, etc.). La Brisolée a clôturé l'année le jeudi 28 novembre avec la présence d'environ 150 personnes qui ont profité de cette soirée festive, couplée au vernissage de l'exposition Cabinet de curiosités.



SPORT

PLAN-LES BOUGE : soupe des Maires, course d'obstacles et balade de la Mobilité

Le public a répondu présent à cette manifestation. En famille ou entre amis, petits et grands ont pu profiter d'une restauration éco-responsable, de découvertes écologiques et d'activités sportives et ludiques. Cette magnifique 3^e édition a attiré quelque 1300 participants à la course d'obstacles

Tablar'Run, accompagnants et promeneurs non compris. La soupe des Maires a, quant à elle, réuni plus de 300 participants. Un grand succès populaire sous le soleil de Plan-les-Ouates

SPORT'OUVERTES

La deuxième édition de « Sport'ouvertes » s'est déroulée du 20 au 26 mai.

Les nombreux visiteurs et leur enthousiasme ont été fort appréciés des bénévoles des sociétés sportives qui proposaient de découvrir gratuitement leur sport tout au long de la semaine.

Plusieurs associations ont eu le plaisir de fidéliser de nouveaux membres par l'intermédiaire des initiations et démonstrations ouvertes à tous.

Une troisième édition est prévue du 11 au 17 mai 2020.

La patinoire

La patinoire saisonnière de 840 m² est installée sur le Terrain rouge de mi-novembre à fin février/début mars laquelle est mise à disposition des écoles primaires communales et, ponctuellement, d'autres établissements scolaires (Cycles d'orientation et collèges), du club de Hockey et du public.

Le Club de Hockey de Plan-les-Ouates attire toujours plus de passionnés et fait vivre ce lieu toute la saison. Le public peut également venir profiter de l'ambiance de la patinoire tout en dégustant une fondue à la buvette de la patinoire. Pour la saison 2019-2020, l'implantation de la patinoire a été légèrement modifiée afin de permettre une meilleure gestion des flux et accès pour le club, le public et le personnel en charge de l'entretien de la glace.

Manifestations sportives

La Commune a organisé et apporté son soutien logistique et a coordonné un certain nombre de manifestations dont notamment :

- Discos sur glace
- La fête du Fun'Hockey

- Tournoi des écoles de rugby à la Pentecôte (RC Genève /Plan-les-Ouates).
- Meeting de natation synchronisée
- Challenge des écoliers (Natation)
- Sport'Ouvertes
- Tablar'Run
- Sunday Training

Zone sportive des Cherpines

Le centre sportif des Cherpines comprend plusieurs lieux consacrés à la pratique du sport : 4 terrains de football dont 2 terrains synthétiques, 2 terrains de rugby, 1 terrain de volley sur herbe, 1 bâtiment central avec 17 vestiaires, une buvette et des locaux administratifs, 1 hangar de travail et de stockage, 1 Dojo de tir à l'arc japonais, 1 centre équestre, 1 Skatepark et un espace de Street Workout. 6 clubs se partagent les lieux et cohabitent avec les équipes de football corporatif, les journées sportives des écoles, les différentes manifestations et un public toujours plus nombreux attiré notamment par le parc de loisirs. Trois vestiaires sont mis à disposition du public entre 11h30 et 14h00, pour les coureurs et les équipes corporatives. Deux auxiliaires ont été engagés afin d'assurer une permanence les weekends permettant d'offrir un meilleur encadrement aux clubs

sportifs et au public. Les travaux des futurs tennis provisoires ont débuté au mois de novembre, ils seront situés en face du terrain de Rugby et Football américain.

Street Workout

Depuis la mi-novembre, un nouveau parc de Street Workout est à disposition de la population. Ce sport en vogue permet de gagner en force et en souplesse. La Commune a répondu favorablement à la demande de certains clubs sportifs locaux, ainsi que d'habitants, de mettre ces infrastructures à leur disposition. Cette action fait en effet partie de son dispositif global de promotion de l'activité physique pour toutes et tous.

Accessible gratuitement et en tout temps, ce nouvel espace comporte des bancs inclinés permettant de faire des abdominaux, des barres de traction, ou encore des barres parallèles, idéales pour les exercices d'équilibre et de musculation. Un panneau explicatif détaille les exercices et propose des routines d'entraînement pour les débutants. Les installations sont fixées sur un sol amortissant les chocs et respectent les normes de sécurité en vigueur. Ce terrain de 70m² sera ouvert à toutes et à tous, quel que soit leur niveau ou leur âge.

Construction des tennis provisoire

La construction de 5 courts de tennis provisoire, dont trois couverts par une bulle en hiver, a débuté au mois de novembre. A la demande du club de Tennis de Plan-les-Ouates, 3 terrains seront réalisés en dur et deux en terre battue synthétique. La fin des travaux est prévue pour le mois de mai 2020. Un système de chauffage au pellet sera installé afin de répondre aux dernières normes en matière énergétique.

Installations sportives

Les salles de sport de la Commune ont un taux d'occupation élevé; les soirs de semaine, les associations sportives investissent les lieux pour leurs entraînements; le weekend, des manifestations y sont régulièrement organisées. La commune assure toute l'année l'entretien des installations sportives et s'assure que toutes les infrastructures répondent aux normes en vigueur et aux attentes des utilisateurs.

Contrats de prestation

En 2019, la commune de Plan-les-Ouates a décidé de mettre en place des contrats de prestations avec les associations sportives subventionnées ; dans un premier temps avec les associations au bénéfice d'une subvention financière égale ou supérieure à 10'000.-. Ces contrats ont pour objectif de renforcer les liens et de clarifier les prestations fournies par la commune et par les clubs.

Subventions sportives

La Commune de Plan-les-Ouates soutient et encourage les sociétés sportives communales qui se distinguent par leur engagement et la qualité de leur encadrement ainsi que les sportifs d'élite, afin de leur permettre d'atteindre leurs objectifs. Les sociétés communales bénéficient de la mise à disposition gratuite des installations dont elles ont besoin pour leurs activités; la Commune les soutient également par le biais de subventions en espèces plus ou moins importantes ; sont également subventionnées des associations hors Commune qui accueillent des jeunes de Plan-les-Ouates et dont l'activité n'est pas représentée sur la Commune.

Associations sportives

La commune de Plan-les-Ouates compte plus de 25 associations sportives reconnues.

Trois clubs ont obtenu le label qualité pour le sport :

- Kyudo Kai Plan-les-Ouates
- Rugby Club Genève Plan-les-Ouates
- Tennis club de Plan-les-Ouates

Coordination des initiatives liées au sport

Les répondants communaux du sport ont poursuivi leurs réflexions sur des sujets qui touchent l'ensemble des Communes notamment le recensement du patrimoine sportif dans le canton et les projets de développement des installations sportives.

Promotion du sport

Le partenariat avec l'association Urban training mis en place en 2017 sur la commune a été reconduit, au vu du grand succès de cette offre, avec des cours pratiquement complets sur l'ensemble de la saison et de très bons retours de la part de la population.

Un programme du même type dédié à la course à pied "Je cours pour ma forme" a également été mis en place afin d'inciter la population à une pratique sportive régulière. Cette offre a également remporté un franc succès.

La nouveauté est la mise en place de cours de Yoga gratuit en extérieur pour la population pendant la période estivale. Au vu du succès de ces cours, ils seront vraisemblablement reconduits en 2020.

La commune de Plan-les-Ouates propose un parcours sportif via une application « Sport City Tour » pour

suivre différents chemins sportifs par géolocalisation permettant de contempler la commune et ses parcs, tout en améliorant sa condition physique. Les exercices seront déclenchés lors du passage laissant apparaître un exercice en vidéo, filmé sur le lieu de l'exercice, accompagné de son explicatif avec différents degrés de difficulté.

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'encouragement et du développement de la pratique sportive et culturelle, la Commune de Plan-les-Ouates propose son chèque sport et

culture. Cette aide individuelle s'adresse aux jeunes de la commune âgés de 4 à 18 ans. D'une valeur de CHF 100.-, ce chèque est à faire valoir sur les cotisations ou frais de cours/stages perçus par les institutions sportives ou culturelles.

Afin de soutenir les clubs élites du Canton, la commune de Plan-les-Ouates met à disposition de la population des billets pour les matchs à domicile du Servette FC, du Genève Servette Hockey Club et des Lions de Genève.



AMÉNAGEMENT

Les Cherpines

Futur quartier des Cherpines

Le secteur des Cherpines se situe sur les communes de Confignon et Plan-les-Ouates. D'une surface totale de 58ha, près de 4'000 logements et 2'500 emplois y seront créés d'ici 2035, ainsi que des équipements publics qu'ils soient sportifs, culturels, sociaux ou scolaires. Le projet urbain de ce futur quartier est conduit conjointement par

le Canton et les communes en lien avec les promoteurs immobiliers et la Fondation des Terrains Industriels (FTI) pour la zone de développement industriel et artisanal.

Groupe interservices et intercommunal Cherpines

Afin de mener à bien ce projet, un groupe interservices a été constitué au sein de l'administration communale. Des séances ont été tenues durant l'année 2019 pour faire le point sur l'avancée du projet et coordonner les programmes des différents services de

l'administration : écoles, crèches, culture, sport...

En parallèle, les communes de Confignon et Plan-les-Ouates ont créé un groupe de travail intercommunal entre services et politiques afin de travailler sur une mise en commun des politiques publiques, que ce soit en termes de programmes, de financement ou de réalisation.

Stratégie de développement

Le Service construction et aménagement a préparé une stratégie de mise en œuvre de pilotage des différentes thématiques que la Commune devra mettre en œuvre dans le quartier des Cherpines (exemples : mise en œuvre des droits à bâtir (DàB) propriétés de la Commune, équipements sportifs, réalisation de l'école, routes – canalisations – aménagements publics...).

Cette stratégie a été validée par le Conseil administratif lors d'une séance le 14 août 2019 et débouchera sur la mise en place d'une structure Cherpines spécifique permettant de suivre les nombreuses thématiques du dossier au plus près des besoins communaux.

Mandat de pilotage pour la mise en œuvre des droits à bâtir communaux des Cherpines

Afin d'accompagner la Commune dans sa stratégie de mise en œuvre de ses DàB, il a été décidé de s'adjoindre les services d'un pilote spécialiste en la matière.

En mai 2019, le Conseil municipal acceptait un crédit d'engagement de F 100'000 pour un mandat de pilotage pour la mise en œuvre des droits à bâtir communaux des Cherpines.

Depuis le mois de juin, des séances ont donc été organisées avec le pilote pour imaginer des scénarios de réalisation des différents droits à bâtir dont la Commune dispose dans le périmètre des Cherpines.

En août, une séance s'est déroulée avec le Conseil administratif pour prendre des décisions selon les scénarios préparés avec le pilote. Ces scénarios ont ensuite été retravaillés à la demande du Conseil administratif pour une présentation au Conseil municipal au mois de décembre 2019.

En parallèle, le service construction et aménagement a lancé en novembre 2019 un appel d'offres auprès de bureaux capables d'assister la Commune dans la réalisation d'un concours d'architecture prévu en 2020 pour le développement de ses immeubles.

Comité de pilotage Cherpines interne PLO

Le service construction et aménagement a proposé que soit organisé 1x par mois avec le Conseil administratif et les responsables de services en fonction des thématiques abordées, une séance de COPIL pour le développement et la mise en œuvre du projet des Cherpines.

PLQ Rolliet

Le premier Plan Localisé de Quartier (PLQ N° 30'043) du périmètre des Cherpines est celui dit du « Rolliet ». Il est entièrement situé sur Plan-les-Ouates entre la route de Base, le chemin de la Mère-Voie, le chemin des Cherpines et le chemin du Pont du Centenaire.

Ce PLQ prévoit la réalisation d'environ 1000 logements, des activités en bordure de la route de Base ainsi que des surfaces en rez-de-chaussée des immeubles permettant de dynamiser la vie de quartier (5% de surfaces destinées à la vie de quartier).

Une partie de la pièce dite « D » destinée à accueillir des équipements sportifs est également comprise dans ce PLQ.

Ce PLQ a été adopté le 18 avril 2018 par le Conseil d'Etat pour une entrée en force en novembre 2018 suite à l'abandon du seul recours déposé auprès de la chambre administrative.

Il est désormais entré dans sa phase opérationnelle en vue de réaliser les différentes constructions prévues sur le périmètre. La Commune disposant de 27,5% des droits à bâtir du périmètre, elle est partie prenante des nombreuses études et discussions sur la mise en œuvre opérationnelle.

En décembre 2018, le Conseil municipal acceptait un crédit

d'engagement de 280 000 F pour la mise en œuvre des droits à bâtir propriétés de la Commune au sein du PLQ n° 30'043 dit du « Rolliet » aux Cherpines 1ère étape.

Etude et réalisation des voiries et réseaux EU/EP publics du PLQ Rolliet

Le PLQ Rolliet étant situé en zone de développement, c'est à la Commune que revient l'obligation d'équiper la zone en voirie et réseaux. Il s'agit donc de vérifier que les voiries et réseaux existants (EU/EP) sont en capacité d'accueillir le développement du PLQ Rolliet et de les aménager en conséquence au besoin.

Suite au crédit d'engagement voté par le Conseil municipal en avril 2018 pour une étude d'avant-projet des voiries et des réseaux du PLQ Rolliet, un bureau d'ingénieurs a été mandaté par la Commune pour réaliser cet avant-projet. Après un travail approfondi de leur part, une première version d'avant-projet a été présentée au Conseil administratif en mars 2019. Des demandes de modifications ont été faites et intégrées au projet.

En avril, le mandataire a présenté cet avant-projet aux partenaires promoteurs du périmètre.

Le travail réalisé par celui-ci a ensuite permis d'établir une partie du cahier

des charges qui a servi au concours pour l'aménagement des espaces extérieurs du périmètre réalisé par les promoteurs.

Suite à ce concours, il s'est avéré que le lauréat, le groupement ADR/EDMS/Les Eclairagistes Associés, est le même que celui qui avait réalisé de 2014 à 2015 la mission de Maîtrise d'œuvre Urbaine pilotée par les communes et le Canton.

Dans le cadre de cette mission, les mandants dont la commune de Plan-les-Ouates, disposaient d'une option dans le contrat permettant à ces mandataires de réaliser les phases de projet et d'exécution des voiries et réseaux du périmètre dont les voiries et espaces publics.

Après s'être assurée auprès de son avocat conseil de la légalité de la démarche devant les marchés publics, la Commune a donc décidé de confier le mandat de développement des voiries et espaces publics du quartier au groupement ADR/EDMS/Les Eclairagistes Associés afin de bénéficier d'une meilleure coordination avec leur mission sur les aménagements extérieurs donnée par les promoteurs privés et éviter ainsi des difficultés de mise en œuvre par la suite.

En novembre 2019, une première séance s'est déroulée avec le

groupement pour poursuivre le travail et réaliser, sur 2020, la phase d'avant-projet et de dépose d'autorisation de construire avant de réaliser les travaux prévus en 2021.

Groupement des propriétaires de droits à bâtir (DàB) du PLQ Rolliet

Dès 2018, un groupe de travail a été mis en place à l'initiative de la Commune, avec les différents propriétaires de DàB du périmètre afin de réfléchir ensemble aux études techniques et organisationnelles à mettre en place avant la dépose des autorisations de construire des immeubles du périmètre. Celles-ci sont prévues au printemps 2020, pour des constructions qui débiteront en 2021.

Afin de s'accorder sur les études à mettre en place et le moyen de couvrir les frais y relatifs, une convention entre les différents propriétaires, dont la Commune propriétaire de 27,5% des DàB, a été rédigée en 2019 et finalement signée par tous à l'automne 2019. Elle indique notamment que le coût des études sera réparti au prorata des DàB de chacun.

Une mission de coordinateur de l'ensemble des études et de secrétariat de groupement a également été transmise au bureau Pillet SA afin de simplifier la gouvernance de groupe et

conserver la vision d'ensemble nécessaire à une bonne maîtrise et réalisation du projet.

Durant l'année 2019, les sujets suivants ont été traités par ce groupe de travail dont la Commune fait partie intégrante :

- Etudes géotechniques et pollution des sols : un mandat a été transmis aux bureaux Viridis et Karakas et Français pour la réalisation de ces deux études via des sondages sur le terrain. Le résultat de ces investigations a été rendu aux propriétaires fin novembre permettant d'orienter les choix techniques des bâtiments notamment.

- Etudes géomètre pour la mutation parcellaire : un bureau de géomètre a été mandaté pour préparer la mutation parcellaire du périmètre. En effet, les parcelles des futurs immeubles ne correspondent pas aux parcelles actuelles du périmètre. Afin que chacun puisse construire « chez soi », il est donc nécessaire de prévoir cette mutation parcellaire dont un premier projet a été présenté par le géomètre à l'automne 2019. Ce travail est également l'occasion de prévoir les différentes servitudes de passage ou d'usage public dont bénéficieront certains espaces du quartier.

- Organisation d'un concours d'architecte paysagiste sur les espaces extérieurs du périmètre du Rolliet : devant la nécessité d'obtenir un

traitement homogène des espaces extérieurs sous domanialité privée, le groupe des maîtres d'ouvrage, en lien avec le Canton, a décidé d'organiser un concours d'architectes paysagistes. Ce concours s'est déroulé sur le premier semestre 2019 et a permis à 5 bureaux de concourir devant un jury d'experts, de maîtres d'ouvrage et de représentants du Canton et de la Commune-Collectivité. A l'issue du concours, c'est le groupement constitué par les bureaux ADR/EDMS et Les Eclairagistes Associés qui a remporté le marché et devra donc développer, sur la base de son projet de concours, les aménagements extérieurs du périmètre. Dès le vainqueur connu, de nombreuses séances de coordination se sont déroulées sur le second semestre 2019 afin de parvenir assez rapidement à la réalisation d'un Plan d'Aménagement Paysager (PAP), document nécessaire à la dépose des autorisations de construire. Par ailleurs, un vernissage, en compagnie des participants et du jury, a eu lieu le 20 novembre 2019 et une exposition sur le concours s'est déroulée du 21 novembre au 3 décembre.

- Etude et réflexion sur la mise en œuvre des 5% de surfaces destinées à la vie de quartier : Le PLQ Rolliet permet d'octroyer un bonus de 5% des Surfaces de Brutes de Plancher (SBP) pour des surfaces destinées à la vie de

quartier en rez-de-chaussée des immeubles. Ces surfaces pourront être louées moins chères que dans le marché traditionnel grâce à la suppression de l'incidence foncière (soit -10 à 15%). Cependant, la réalisation de ces surfaces est facultative.

Afin d'inciter les propriétaires de DàB à les réaliser, la Commune a organisé fin 2018 un appel à projet auprès d'associations qui seraient intéressées à développer des activités dans ces surfaces. Par ailleurs, la Commune a proposé ses propres programmes sur un certain nombre de surfaces (crèches, activités 4-12 ans, ludothèque...).

Les résultats de l'appel à projet ont été validés par le Conseil administratif en avril 2019 et dix associations ont été retenues pour développer des programmes permettant d'animer ces surfaces.

Ces associations ont toutes été réunies lors d'une séance à l'automne 2019 pour faire le point sur leur projet, les faire se rencontrer et faire naître d'éventuelles synergies et des habitudes de travail en commun. L'ensemble de ces associations doit désormais fournir des éléments clairs à la Commune en termes de programmes, de besoins et de plans financiers pour une transmission aux différents promoteurs qui ensuite

devront les réaliser dans les rez-de-chaussée de leurs immeubles.

En parallèle, le groupe de travail des promoteurs s'est attelé à définir une gouvernance des surfaces dans l'objectif de maximiser les chances de réussite et rassurer les investisseurs sur la pérennité du dispositif.

Ainsi, depuis mi-2019, un sous-groupe spécifique travaille sur la mise en place d'une structure permettant de gérer en commun ces surfaces et de mutualiser les loyers afin de permettre à tout type de porteurs de s'insérer dans le quartier.

Ce sous-groupe (dont fait partie la Commune) travaille également à la mise en place de critères d'éligibilité à ces surfaces pour éviter l'arrivée d'activités autres que celles visées ainsi qu'à la mise en place d'un plan guide des localisations des différents programmes.

Ce travail devra être terminé en 2020 afin là-aussi d'intégrer des éléments concrets dans les autorisations de construire des différents immeubles.

- Desserte du quartier par les réseaux SIG : une première séance de coordination avec les services de SIG s'est déroulée en juillet 2019. Suite à cette séance de CCTSS (Commission de Coordination des Travaux en Sous-sol), les SIG ont transmis un premier plan d'aménagement des réseaux sur le périmètre du Rolliet en octobre 2019

regroupant l'ensemble des besoins des différents services internes : eau, électricité, fibre, chaleur à distance...

- Mesures servicielles de mobilité : le groupe des promoteurs a pris la suite du premier travail mené par les Communes et le Canton en faveur des mesures servicielles de mobilité. Pour rappel, ces mesures visent à accompagner une réduction de la place de la voiture dans le futur quartier des Cherpines. Plusieurs mesures avaient été imaginées dans le cadre des premières études réalisées par le bureau Mobilidée en 2018 : autopartage, centrale de mobilité, mutualisation et regroupement des parkings, casiers de livraison, location de vélos...

En 2019 le Canton, avec le groupe des promoteurs, a lancé de nouvelles études opérationnelles visant à développer les mesures identifiées. Il s'agit non seulement de trouver une gouvernance commune mais aussi d'imaginer dans quel cadre et avec quel financement ces mesures pourront être mises en place.

Un appel d'offres a donc été lancé au début 2019. Une seule équipe a bien voulu y répondre, il s'agit des bureaux CITEC/Altana/Claire Bosterli avocate. Suite à une audition avec l'équipe, le comité d'évaluation des offres mis en place à cette occasion a décidé d'octroyer le mandat à ce groupement

en mai 2019.

Le groupement de mandataire doit désormais rendre son expertise finale pour décembre 2019 afin de permettre une intégration des mesures dans les différents plans financiers des immeubles présents dans les autorisations de construire.

Pôle Santé-Social

Le Pôle santé est un projet médico-social de réalisation d'un bâtiment regroupant un centre de santé (type centre médical d'Onex), des services sociaux comme l'IMAD et des logements réservés pour les séniors. Il est prévu de le réaliser dans la première tranche du quartier des Cherpines Le Rolliet, en bordure de la route de Base, dans le bâtiment H1 du périmètre.

Il s'agira d'offrir aux habitants du quartier et alentours les services et soins médicaux-sociaux nécessaires pour un bassin de population de plus de 20'000 habitants à terme.

Afin de concevoir ce Pôle Santé-social, des études de programmation ont été réalisées par le Dr Schaller, grand spécialiste de ce type de réalisation. Ces études se sont finalisées au début 2019 par la création d'un pré-programme permettant de visualiser les m2 nécessaires pour les différentes activités.

La Commune, non seulement en tant que collectivité soucieuse des besoins de ses habitants actuels et futurs, mais aussi en tant que détentrice de DàB, a poursuivi en 2019 les discussions avec les acteurs para-publics que sont le Foyer Handicap, l'Hospice Général ou l'IMAD qui pourraient rejoindre ce bâtiment ou proposer des activités à proximité immédiate.

Le programme désormais établi, le reste de l'année 2019 a consisté à avancer sur la mise en œuvre opérationnelle de celui-ci en imaginant qui construit, qui finance et qui exploite ensuite. Ces discussions sont en cours avec les partenaires promoteurs et devraient déboucher en 2020 sur la mise en place d'un appel à investisseurs, selon le souhait du Conseil administratif.

Acquisition de 797 m2 de droits à bâtir « activités » issus de la parcelle No 6918 du Canton dans le périmètre du PLQ du Rolliet

Le Canton dispose de DàB dans le PLQ Rolliet du fait de l'inclusion d'une partie de la parcelle supportant l'école Aimée Stitelmann dans son périmètre. Dès lors, comme tous les autres propriétaires de DàB, le Canton dispose de DàB logements et de DàB activités. Plus précisément, il dispose de 797 m2 de DàB activités et 5'539 m2 de DàB

logements.

Les DàB logements ont été cédés par le Canton à la Fondation Emma Kammacher pour la réalisation de logements d'utilité publique et les DàB activités ont été proposés à la Commune afin de compléter ses DàB dans le bâtiment H1 abritant le futur pôle Santé-social. C'est dans le cadre du développement de ce pôle, répondant à des besoins de santé publique, que le Canton a décidé de céder ses DàB à la Commune.

En septembre 2019, le Conseil municipal acceptait un crédit d'engagement de F 420'000 destiné à l'acquisition de 797 m2 de droits à bâtir « activités » issus de la parcelle No 6918 du Canton dans le périmètre du PLQ du Rolliet.

PLQ 2 Cherpines

Le PLQ 2 dit « des Cherpines » a été initié par le Canton en 2018. Des premières études ont été réalisées par ce dernier avant de procéder début 2019 à une enquête technique auprès des différents services du Canton, mais aussi auprès des Communes de Confignon et Plan-les-Ouates.

En mai 2019, un courrier de remarques sur ce projet de PLQ a été adressé au Canton.

En juillet 2019, l'Office de l'urbanisme a enquêté aux Communes que l'enquête

publique du PLQ, phase suivant l'enquête technique comprise dans la procédure, sera décalée en raison des nombreuses demandes de modifications sur le dossier et notamment de la part du Service de l'Environnement et des Risques Majeurs.

Le dossier a donc été retravaillé par les mandataires du Canton et une seconde enquête technique s'est déroulée à la fin 2019.

L'enquête publique est désormais imaginée en 2020.

Groupe des Développeurs Cherpines (GD Cherpines)

Le secteur du PLQ 2 des Cherpines occupe une surface foncière importante avec un grand nombre de propriétaires et de promoteurs. Les autorités cantonales ont souhaité pouvoir aborder les étapes de développement dans un cadre structuré avec des intervenants identifiés. Ainsi, le Comité de Pilotage des Cherpines a convenu en 2017 que les promoteurs intéressés au développement des Cherpines forment un groupe constitué sous la forme juridique d'une société anonyme dénommée GD Cherpines SA.

Une convention a été signée en 2018 entre le Canton, les Communes et GD Cherpines SA afin que cette dernière

travaille sur la relocalisation des droits à bâtir du PLQ n°2. La Commune est associée à ce travail, même si formellement elle ne fait pas partie de la société.

En 2019, les discussions se sont poursuivies et la Commune a notamment fait valoir ses droits afin que ses propres droits à bâtir soient conservés sur son territoire communal et non basculés côté Confignon.

Une solution équitable a finalement été trouvée fin 2019 et transmise au Canton en vue de l'insérer dans le projet de PLQ en cours d'écriture.

En parallèle GD Cherpines a commencé à réfléchir à la mise en œuvre de ce second PLQ.

Elle a mandaté en juin un avocat pour travailler sur la question de la répartition des coûts de la pollution des sols.

Un bureau d'ingénieurs a également été mandaté en septembre 2019 pour commencer à travailler sur les études géotechniques du site.

Enfin, le bureau Python a été mandaté en octobre 2019 pour lui confier un travail de mise à jour de son étude de 2011 sur la programmation commerciale autour de la place des Cherpines.

Cherpines Planificateur financier

Le planificateur financier permet de donner une image des répercussions des coûts d'investissement et de fonctionnement de ce qui est à charge de la Commune dans le quartier des Cherpines sur le budget de la Commune à terme.

La Commune a donc sollicité un mandataire spécialisé, afin de mettre à jour le planificateur financier qui datait de 2013.

Après la présentation des résultats, il a été demandé au mandataire de travailler avec le service financier de la Commune afin de visualiser l'impact de la réalisation des Cherpines sur les finances communales et planifier notamment la réalisation des différents équipements.

Le mandataire a rendu son dernier travail en octobre 2019 lors d'une séance avec le service financier ce qui a permis à ce dernier de mieux planifier les charges et ressources de la Commune pour les années à venir.

Future ESII ou école secondaire aux Cherpines. Etudes du Canton pour la réalisation d'une école secondaire sur les Cherpines avec questionnements sur la mutualisation de certains équipements de ce bâtiment

Le Canton a finalisé en 2019 son étude de faisabilité avec le bureau AETC. Il en ressort que l'espace mis à disposition est relativement contraignant et nécessite des études plus approfondies pour assurer l'installation d'une école accueillant plus de 1'400 élèves.

La Commune a également sollicité le Canton afin d'imaginer des mutualisations de salles, notamment dans le domaine sportif.

Aménagement des équipements sportifs et culturels aux Cherpines sur la pièce « D »

La pièce dite « D » du grand projet des Cherpines doit accueillir des équipements sportifs et culturels en complément des équipements sportifs déjà existants dans le périmètre des Cherpines et ainsi répondre aux besoins des habitants actuels et futurs. En 2018, la Commune avait lancé des études pour définir de manière plus précise le programme des équipements sportifs. En 2019, un mandat a été

confié au bureau AETC pour définir de manière plus précise le programme et le coût des équipements culturels (salle polyvalente, halle de cirque, salle de concert, etc...).

Par ailleurs, l'association « Village D Sports » a été mandatée pour discuter avec les associations futures utilisatrices des équipements et trouver des solutions de mutualisation et synergie entre les équipements. Ce travail, finalisé en juin 2019, a permis de réduire la taille des différents programmes sportifs et ainsi les rendre moins onéreux en investissement et exploitation.

Le Conseil administratif a souhaité, lors d'une séance le 14 août 2019, mettre l'accent sur la réalisation en premier lieu d'une piscine et d'une salle polyvalente afin de répondre rapidement aux besoins des premiers habitants et des scolaires. Il a demandé également de préciser la réflexion sur les coûts d'exploitation attendus sur ces équipements.

Ainsi, en novembre 2019, un bureau a été mandaté pour définir de manière précise le coût d'exploitation du programme retenu et trouver des recettes permettant de réduire l'impact de ces équipements sur le budget communal.

Cherpines Zone de Développement Industriel et Artisanal (ZDIA)

Cette ZDIA est positionnée à 99% sur le territoire de Confignon, mais l'accès depuis la route de Base est situé sur le territoire de Plan-les-Ouates.

La ZDIA a été adoptée par le Conseil d'Etat en mai 2018. La FTI n'a pas souhaité ensuite développer le projet, dans l'attente d'une demande plus importante de la part des entreprises et de l'accord des propriétaires pour permettre un développement.

Fin 2019, les études ont été relancées sous l'impulsion de la commune de Confignon qui souhaite développer rapidement cette zone.

Les Sciers

Plan localisé de quartier (PLQ) Les Sciers

Le PLQ Les Sciers prévoit la réalisation d'environ 74'246 m² de surfaces brutes de plancher (SPB) réparties comme suit : 70'666 m² d'habitations et 3'584 m² d'activités.

Suite aux nombreuses études menées, le PLQ est actuellement en phase de réalisation pour une livraison des premiers immeubles et des 750 logements à partir de 2020.

Groupe des promoteurs - Etudes complémentaires aux Sciers

L'année 2019 a permis de poursuivre le travail entamé depuis quelques années avec les partenaires promoteurs du périmètre des Sciers.

Le suivi de la convention signée en 2018 par tous les partenaires et relative aux missions communes a été au cœur des différentes discussions et démarches menées.

Par ailleurs, le COPIL des promoteurs, dont fait partie la Commune, a continué à se réunir tous les mois pour prendre en main les sujets communs, le suivi de chantier des espaces mutualisés du périmètre et notamment les dessertes de chantier. La coordination des différents travaux sur le périmètre a également nécessité de nombreuses séances de travail entre les promoteurs, la Commune et les mandataires.

Le COPIL a par ailleurs poursuivi ses missions de réalisations d'études communes au périmètre. Il a notamment travaillé sur la mise en œuvre des espaces extérieurs du quartier à travers la validation du cahier de matérialité présentant les différents matériaux à mettre en œuvre et les coûts associés. L'accent a notamment

été porté sur l'éclairage du quartier afin de permettre une signature lumineuse spécifique en accord avec les principes communaux de réduction de la pollution lumineuse.

Cession gratuite par l'Etat de Genève à la commune de Plan-les-Ouates de la parcelle n° 7090 (périmètre du PLQ Les Sciers) en vue de son incorporation au domaine public communal

Cette parcelle supporte une partie du chemin du Sapay et du futur secteur du bassin de rétention et de la coulée verte. Il accueille également l'ancien bâtiment des jardins familiaux qui sera transformé en équipement public à terme. Il était donc important que cette parcelle soit cédée par le Canton et intégrée au domaine public de la Commune. C'est désormais chose faite depuis la signature entre le Canton et la Commune d'un acte de cession le 28 février et le 1er avril 2019. L'inscription au registre foncier a suivi et début juillet, la parcelle est effectivement entrée dans le domaine public de la Commune.

Route de desserte PLQ Les Sciers demi-jonction autoroutière aux Sciers

Suite à l'abandon du projet de la demi-jonction de Lancy Sud, une route d'accès au PLQ les Sciers est à réaliser. Cette nouvelle route empruntera partiellement la contre-route depuis le chemin de l'Essartage afin de profiter d'une manière optimale de l'infrastructure en place, puis elle continuera sur la partie prévue initialement à la construction de la demi-jonction de Lancy Sud dans la zone forêt avant de se raccorder sur le chemin du Sapay. Cette nouvelle route d'accès sera limitée à 30 km/h.

Les travaux prévoient la construction d'une nouvelle chaussée depuis le chemin de l'Essartage au chemin du Sapay.

En août 2019, un bureau d'ingénieurs a été mandaté afin d'établir un avant-projet et un devis pour l'étude d'une route d'accès au PLQ Les Sciers.

En septembre, l'avant-projet et le devis estimatif ont été présentés à la Commune et à l'Office cantonal des transports (OCT). Des modifications ont été demandées par l'OCT notamment en ce qui concerne le déplacement de la piste cyclable et le rétrécissement de

la chaussée.

En octobre le projet modifié a été soumis à l'OCT, il a été demandé à cet office de bien vouloir se prononcer sur les points suivants :

- Le foncier : actuellement la parcelle appartient encore au Canton.
- Le cadastre forestier : autorisation de défrichage et abattage et compensations.
- Les mesures anti-bruit.
- Réglementation de la nouvelle voie et son raccordement sur le chemin du Sapay.
- Démolition de l'ancienne voie (contre-route de l'autoroute)
- Etude d'impact RIE(2) si la zone est hors PLQ.
- Cession de la contre-route de l'autoroute à la mobilité douce du chemin de l'Essartage à la route du Camp.

En ce qui concerne la zone forêt, l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) a confirmé qu'il n'était pas nécessaire de faire un relevé précis des arbres mais qu'un dossier de défrichage suffisait. Le dossier de défrichage et des compensations qui sera lié à la Demande Définitive (DD) devra être effectué par un bureau d'ingénieurs forestier ou un bureau en environnement.

Un crédit d'engagement pour cette

étude a été introduit au Conseil municipal du 10 décembre.

A l'issue de cette étude un crédit d'engagement sera déposé pour la phase travaux en 2020.

Problématique bruit aux Sciers

Suite aux discussions entre l'OFROU (office fédéral des routes) et la CPEG (caisse de prévoyance de l'Etat de Genève), les mesures de génération de bruit issues de l'autoroute ont été modifiées amenant un impact sur certains immeubles des Sciers. Par ailleurs les mesures anti-bruit liées au développement du périmètre des Sciers intégrées dans l'étude d'impact n'ont pas été réalisées et se pose à présent la question de qui doit les réaliser.

Afin de clarifier les rôles de chacun la Commune a écrit en juin au Conseil d'Etat pour les alerter sur cette problématique. Le Conseil d'Etat a missionné ses services pour résoudre cette problématique, mais ces derniers se sont déclarés incompétents tant qu'un nouveau projet de route d'accès ne serait pas mis à l'étude.

Devant ce refus d'entrée en matière, la Commune a mandaté un avocat spécialisé sur le bruit afin qu'il détermine de manière juridique les responsabilités de chacun dans la réalisation et le financement de ces

mesures.

Un avis de droit a été transmis en fin d'année à la Commune et les discussions avec le Canton sur la base du nouveau projet de route d'accès vont pouvoir redémarrer en 2020.

Appel à projet coopérative aux Sciers – immeubles B, C et D

Suite au lancement d'un appel à projet coopérative aux Sciers en 2018 pour la réalisation des immeubles B, C et D, la procédure s'est poursuivie en 2019 avec l'audition des équipes retenues dans la première phase. Les 4 équipes ont présenté le projet au jury constitué et ce dernier a décidé en février, à l'unanimité des membres, de retenir la coopérative « La Bistoquette ».

Une première séance de travail s'est déroulée en mars avec la coopérative, puis la coopérative a travaillé en interne pour se constituer une gouvernance plus précise. Un plan financier plus élaboré a été transmis en août 2019 à la Commune.

Un premier projet d'acte de droit de superficie (DDP) a été transmis, via le notaire de la Commune, à la coopérative. Des discussions entre la coopérative et la Commune ont encore eu lieu fin 2019 pour finaliser la rédaction de l'acte en vue d'une

signature début 2020.

En parallèle, la coopérative a commencé à retravailler son projet en vue de la dépose future d'une autorisation de construire en 2020.

Parcours d'activités physiques La Chapelle / Les Sciers

Les communes de Lancy et Plan-les-Ouates ont fait appel à un mandataire pour une étude visant à créer, entre les nouveaux quartiers de la Chapelle et des Sciers, un parcours d'activités physiques. Ce projet a pour vocation d'encourager la population résidente à se balader, se dépenser et se rencontrer.

Un bureau a donc été recruté afin de réaliser cette étude en 2018.

Une partie du projet est désormais en cours d'aménagement sur la partie lancéenne.

Début 2019, lors de la présentation du projet aux partenaires promoteurs des Sciers, ces derniers ont fait part de leur souhait de voir le coût de ce projet affiné (les promoteurs financeraient une grande partie du projet) et ont réservé sa faisabilité à l'intégration dans le coût moyen des aménagements extérieurs attendus sur le quartier. Si ce projet fait naître des dépassements substantiels des coûts des aménagements extérieurs, alors les promoteurs ne le réaliseront pas. Ils

ont également demandé à ce que ce projet soit couplé avec l'aménagement des places de jeux du périmètre.

En novembre 2019, la présentation du coût moyen des aménagements extérieurs par le bureau In Situ a permis de montrer que l'aménagement extérieur du périmètre rentre largement dans les coûts attendus. Une décision des promoteurs est donc attendue pour intégrer ce parcours d'activités physiques à l'aménagement des espaces extérieurs.

Etude en vue de la réalisation des collecteurs d'eaux pluviales (noues) du PLQ Les Sciers

Pour rappel, le PLQ Les Sciers prévoit un concept de gestion des eaux pluviales sur la base de noues et de tranchées drainantes. Les noues sont des petites dépressions dans le terrain qui permettent de recueillir, par ruissèlement, les eaux pluviales. Ces noues sont ensuite dirigées sur un bassin de rétention à ciel ouvert qui lui-même se rejette, après régulation, sur le collecteur secondaire longeant l'autoroute.

Le projet comprend l'ensemble des études nécessaires en phase projet (Phase 32 SIA), le dossier de procédure de demande d'autorisation (Phase 33 SIA), la mission de réaliser l'appel d'offres jusqu'aux propositions

d'adjudications (Phase 41 SIA), le projet d'exécution (Phase 51 SIA), l'exécution de l'ouvrage (Phase 52 SIA) et sa mise en service (Phase 53 SIA). Il ne comprend pas la construction des ouvrages.

En ce qui concerne la noue principale longeant la forêt, cette dernière a été rattachée pour son exécution au projet de la Coulée Verte porté par le secteur construction.

La suite de l'étude prendra en compte les noues et tranchées drainantes des chemins du Bois-Ecard et du Pré-de-la-Raisse, la noue au sud de l'école du Sapay et le projet de canalisations de la plaque urbaine.

En juin, le bureau d'ingénieurs mandaté a remis à la Commune une proposition d'honoraires établie sur la base du devis d'avril 2016 et réactualisée selon la nouvelle répartition.

En septembre, le mandataire a présenté l'ensemble des projets à réaliser à la Commune. Ce dernier a également pris contact avec le bureau d'architectes afin de pouvoir se déterminer sur les canalisations à mettre en place pour la plaque urbaine en fonction des canalisations déjà prévues pour les bâtiments E et F.

Un projet de soumission pour la phase 41 a été remis à la Commune par le bureau d'ingénieurs, qui devra ensuite être adapté selon les collecteurs à

mettre en place sur la plaque urbaine. Début novembre, le bureau d'architectes a remis à la Commune pour prise de décision deux variantes concernant la récolte des eaux claires de la plaque urbaine selon dimensionnement effectué par le bureau d'ingénieurs.

Dès que la variante pour la récolte des eaux de ruissellement de la plaque urbaine sera entérinée, le bureau d'ingénieurs mettra en soumission les ouvrages. A la rentrée des soumissions prévue début 2020, un crédit d'engagement pour la réalisation des travaux sera déposé.

Réalisation d'aménagements paysagers du quartier des Sciers, Coulée verte en étape 1, bassin de rétention des eaux de pluie à ciel ouvert, noue primaire en partie ouest du site

Le quartier des Sciers se traduisant par la réalisation de bâtiments de logements dans un parc, les espaces paysagers du site et en périphérie de celui-ci en font un élément majeur de l'aménagement du programme. Aussi et en lien avec le quartier de la Chapelle situé sur la commune de Lancy, la Coulée verte vient tisser le lien entre ces deux secteurs et permettra la finalisation des abords de l'école du

Sapay en partie ouest.

Ce projet, en plus d'être en faveur des espaces verts et de la biodiversité que celui-ci pourra accueillir, propose également la réalisation d'un bassin de rétention des eaux de pluie à ciel ouvert. Cet ouvrage recevra ainsi les eaux pluviales récoltées aux abords des différents secteurs du plan localisé de quartier et sera transporté par la noue primaire en partie ouest du site jusqu'au bassin.

Les aménagements paysagers ont été étudiés de manière à permettre une liaison douce entre différents secteurs du site. Une attention particulière a été étudiée sur le mouvement et la contemplation, la détente, autour du bassin d'eau de pluie. En effet, ce dernier permettra l'accueil d'une biodiversité de flore, la mise en place de bancs, gradins et même d'un belvédère qui permettra l'arrêt des usagers.

D'un point de vue plus administratif, l'autorisation a été délivrée le 22 octobre 2019. Les appels d'offres aux entreprises ont été réalisés au cours de l'été 2019 permettant de proposer un crédit d'engagement de 3'130'000 F approuvé par le Conseil municipal en novembre 2019.

Le démarrage des travaux est prévu pour le printemps 2020 avec une plantation des différentes essences d'arbres à l'automne 2020.

Aménagement du territoire

Mise à jour du plan directeur communal (PDCom)

Initiée en 2018, la révision du Plan Directeur Communal vise à le mettre à jour, l'actuel datant de 2009. En effet, la loi impose une compatibilité entre le Plan Directeur Communal et le Plan Directeur Cantonal. Or, ce dernier ayant été révisé récemment, certaines orientations du plan directeur de la Commune ne sont plus compatibles.

Une mise à jour est donc nécessaire et permet également de faire le point sur les objectifs communaux en matière d'aménagement du territoire.

Après la réalisation et la présentation aux autorités de la première partie du PDCom, dénommée « cahier des charges », en 2018, le travail a été mis en stand-by afin de pouvoir réaliser une « stratégie de densification de la zone villa », document désormais exigé par le Canton pour toute révision de plan directeur.

Un mandataire spécialisé a donc été recruté suite au vote par le Conseil municipal le 29 janvier d'un crédit destiné à financer cette étude supplémentaire.

Un travail approfondi a été réalisé par le mandataire durant l'année 2019 afin d'examiner toutes les zones villas de la

Commune, d'établir un diagnostic de l'existant et de faire des propositions de stratégies pour le devenir de ces zones.

Ainsi, en juin, une première version a été présentée au Conseil administratif qui a souhaité compléter cette approche par une étude sur les conséquences de la stratégie sur la démographie de la Commune.

En juillet, il a également été demandé au mandataire de travailler sur une grille de critères permettant à la Commune d'étayer ses préavis sur les autorisations de construire en zone villa, notamment dans le cas de demandes de dérogation à la densité standard.

Le mandataire a présenté une première version de cette grille en septembre, puis l'a modifié pour permettre une utilisation via un formulaire automatisé.

En octobre 2019, l'ensemble de la stratégie zone villa était présenté au Conseil administratif pour validation avant une présentation en commission en décembre.

L'année 2020 devra permettre de faire valider les documents par le Canton et de poursuivre la réalisation du PDCom en y intégrant cette stratégie.

Plan de site du périmètre du village de Saconnex-d'Arve Dessous

Le Plan de site de Saconnex-d'Arve Dessous a été adopté par le Conseil d'Etat en novembre 2018. Quatre recours ont été déposés dans les délais et ont été traités par la Chambre administrative de justice.

Les recours étant déposés contre une décision du Conseil d'Etat, la Commune ne fait pas partie de la procédure et n'a pas accès au dossier judiciaire.

Le 1er octobre 2019, la Chambre administrative a rendu sa décision et a débouté tous les opposants.

Aucun recours n'ayant été déposé pour

le Tribunal Fédéral dans les 30 jours de la décision de la Chambre administrative, le plan de site est désormais définitivement en force après 10 années de travail et délais administratifs.

Plan Localisé de Quartier d'Arare-Dessous

Suite à l'adoption de la modification de zone d'Arare-Dessous et le classement en zone 4A de développement de la partie située entre la route de Bardonnex et la route de St-Julien, les propriétaires de parcelles concernées ont présenté un projet de réalisation d'immeubles sur le périmètre. La question des accès a été rapidement

posée et pour que le Canton puisse officiellement se positionner, le promoteur a déposé une demande de renseignement début 2019.

Le Canton a fait un retour fin 2019 sur cette demande et souhaite désormais officiellement lancer l'élaboration du PLQ Arare-Dessous sur la base du projet de promoteur et avec des souhaits de traitement de problématiques spécifiques : entrée de ville, accès, qualité architecturale...

Une première séance de lancement s'est ainsi tenue fin 2019 entre le Canton, la Commune et les promoteurs. Le PLQ devrait être élaboré en 2020 et pouvoir être mis à l'enquête publique en début 2021, pour des constructions livrées en 2024-2025.



BÂTIMENTS

Administration

Diminution des contrats de nettoyage par des tiers

Les contrats de nettoyage par des tiers ont été diminués, en redistribuant les tâches à l'interne du secteur conciergerie. Pour cela, la fréquence des nettoyages est diminuée, tout en veillant à maintenir un standard élevé de qualité des prestations fournies.

Achat de machines Tersano

La plupart des bâtiments communaux ont été équipés de machines Tersano pour permettre de remplacer le 80% des produits de nettoyage quotidien, par une solution à base d'eau qui ne représente aucun danger pour les utilisateurs et qui est 100% écologique.

En sus de l'aspect écologique cet achat nous permet de réduire de manière drastique les commandes de produits de nettoyage, en permettant ainsi un retour sur investissement très rapide.

Ancienne Ecole de Saconnex-d'Arve

Rafraîchissement des peintures intérieures et des poteaux extérieurs qui soutiennent l'avant-toit. Ces derniers ont également été réparés car ils étaient fortement endommagés par les intempéries.

Café de la Place

Réfection partielle de la façade du bâtiment. Les façades dont la finition est en bois sont les seules concernées par les travaux en 2019. La partie du bâtiment qui présente un crépis minéral de façade sera rénovée l'été prochain, terminant ainsi les travaux de rénovation / transformation du Café de la Place.

Cherpines - Ancienne buvette

Rafraîchissement des peintures des murs de la partie cuisine/restaurant.

Cherpines - Zone sportive

Fourniture et pose de crochets de sécurité sur les toitures des bâtiments pour les interventions faites sur le toit.

Club House du Tennis de Planles-Ouates

Rafraîchissement des peintures du local de stockage de la cuisine.

Ecole Champ-Joly CE

Ponçage et imprégnation des escaliers centraux de l'école et remplacement des bandes caoutchouc antidérapantes.

Ecole Champ-Joly CM - locaux sociétés au sous-sol

Réfection de l'étanchéité du sol suite à diverses infiltrations d'eau constatées lors de l'affaissement du parquet du DOJO et remplacement du parquet.

Ecole du Pré-du-Camp - Salle de rythmique

Rafraîchissement de la peinture des murs et du plafond.

Ecole du Pré-du-Camp - Salle de jeux

Réfection de toutes les façades des agencements qui se décollaient.

Ecole du Pré-du-Camp - Piscine

Mise en place d'un système de filtration d'eau par rayons UV, dans le but de réduire la consommation de produits chimiques pour l'assainissement de l'eau de piscine. Un adoucisseur a également été remplacé.

Jardin d'aventures de Plan-les-Ouates

Modernisation des agencements de cuisine et remplacement des appareils électroménagers.

Maison des arts et de la culture – La Julienne

Réfection des peintures et des parquets du bâtiment.

Remplacement des portes de communication dans les couloirs par des modèles résistants au feu (EI30) et rajout de luminaires de secours pour compléter l'installation existante.

Salle Communale

Ponçage et imprégnation des parquets de la Salle Communale et des salles Pillon et Baracchini.

Salle Communale - Boulodrome

Modernisation des bandes latérales des pistes en gravier du Boulodrome de type « caoutchouc » pour permettre une absorption des impacts pour une réduction du bruit, ainsi qu'un nettoyage à l'eau.

Téléphonie des bâtiments administratifs - Migration des lignes téléphoniques

Swisscom a procédé, tout au long de ces dernières années, sur tout le territoire suisse, au remplacement des lignes analogiques par la nouvelle technologie IP (protocole internet). Le passage à cette technologie est une exigence de l'OFCOM (Office Fédéral des Communications). Cette modernisation a engendré, au niveau communal, un travail conséquent au niveau du remplacement physique de ces lignes, ainsi que du matériel téléphonique. En effet, les appareils téléphoniques ont dû être remplacés par des modèles pouvant supporter cette nouvelle technologie.

La technologie IP permet un regroupement des installations, car la téléphonie utilisera dorénavant les infrastructures Internet.

En parallèle, avec ces modifications, toutes les lignes téléphoniques ont été regroupées sur un seul et même abonnement auprès de SWISSCOM (ce qui n'était pas le cas avant) ce qui a permis de résilier des lignes qui n'étaient plus utilisées.

Travaux

Construction des immeubles E-F-H-G2 appartenant à la commune de Plan-les-Ouates, réalisée en très haute performance énergétique (THPE)

Pour répondre à la demande croissante de logements et dans le cadre des grands projets du Canton, la Commune a réalisé une opération de construction de 4 bâtiments sur le périmètre des Sciers où un plan localisé de quartier avait été approuvé en 2015.

Les différentes études pour ces bâtiments E, F, G2 et H ayant abouti par l'obtention respective d'autorisations de construire en force, les chantiers ont pu s'organiser en début d'année 2019 afin de prévoir un démarrage de ces derniers au printemps 2019 pour permettre une livraison à l'automne 2021.

Réalisation des bâtiments E et F

Ces 2 bâtiments seront réalisés en pierre de taille suivant un standard de Très Haute Performance Energétique (THPE) et accueilleront 68 logements répartis de la manière suivante :

- 22 logements locatifs LUP
- 12 logements en loyer libre
- 12 logements locatifs HM (habitation mixte)
- 22 appartements en PPE

La réalisation d'un bâtiment en pierre de taille sur une hauteur de 7 niveaux étant une première en Suisse et souhaitant que les aspects structurels et esthétiques soient respectés, un prototype de façade a été réalisé en partie sud du site et validé par les différents acteurs de cette opération. Le démarrage du chantier a débuté en mars 2019 par les travaux de terrassement et s'est poursuivi par la réalisation du parking souterrain sur un niveau. En parallèle de cet avancement sur chantier, les pierres ont été extraites en carrière et débitées afin de permettre une première livraison sur le chantier à la fin de l'été 2019. S'en suit un jeu de mise en place de ces monolithes avec une attention particulière au montage afin de respecter le matériau tel qu'il sera dans sa version définitive. En effet, dans ce principe, la façade érigée par les maçons dès le début du chantier sera le cœur de ce projet particulier.

Dans ce principe de montage et ceci s'effectuant sur 2 bâtiments, le chantier s'alterne entre E et F pour que, d'un côté pendant que le montage des pierres s'effectue, de l'autre les dalles se poursuivent.

Réalisation du bâtiment G2

Le bâtiment G est divisé en 3 allées dénommées G1, G2 et G3. La Commune réalise donc ce bâtiment en partenariat avec deux autres investisseurs.

Ce bâtiment sera réalisé avec une façade en béton préfabriqué incluant une isolation thermique entre les deux côtés du parement. Ce principe permet d'avoir un aspect esthétique de façade uniforme et reprend un langage architectural du monolithe dans lequel nous venons creuser les espaces de vie. Les larges baies vitrées et les loggias en font un projet lumineux.

Réalisé suivant un standard de Très Haute Performance Energétique (THPE), ce bâtiment accueillera 20 logements en PPE.

D'un point de vue constructif, le chantier s'est ouvert au mois de mars par les travaux de terrassement et par la réalisation du parking mitoyen aux opérations I, J, L et M. Cette particularité en fait que la coordination entre les chantiers limitrophes est un élément clé dès le départ de l'opération et que chaque chantier doit intégrer les contraintes de planification de l'autre.

Ainsi, le parking a pu se réaliser sur la période du printemps et de l'été 2019. Il a permis la poursuite du chantier par la réalisation de la structure béton du bâtiment et la mise en place des premiers éléments de façades préfabriquées. La structure du bâtiment sera entièrement terminée pour la fin de l'année 2019 avec ensuite le démarrage des travaux de gros-œuvre puis de second œuvre.

Réalisation du bâtiment H

Le bâtiment H, à la différence des bâtiments d'aspect monolithique du site, vient travailler sur une architecture plus légère et tendue. Le travail sur les lignes de dalles et de balcons souligne l'horizontalité du projet et voit par sa vêtue en façade bois, une corrélation avec le principe de bâtiment dans un parc. Ce bâtiment, au standard de Très Haute Performance Energétique (THPE), accueille trois montées via un hall de distribution commun et regroupera ainsi des logements répartis de la manière suivante :

- 15 logements locatifs LUP (loyer d'utilité publique)
- 18 logements en loyer libre
- 22 appartements en PPE (propriété par étage)

Situé au centre du site, le chantier de cette opération s'avère délicat car il doit faire face aux interactions constantes avec les travaux des bâtiments limitrophes. De ce fait, l'ouverture de ce

chantier a été effectuée au mois de mai 2019 pour permettre la finalisation de travaux sur des parcelles voisines et ainsi démarrer en toute sécurité. Le terrassement et la construction du parking en coordination avec les bâtiments I, J, L, M et également G se sont effectués tout au long de l'été 2019. L'automne est ainsi consacré à la sortie de terre du projet avec la réalisation des premiers murs en voile béton du hall. Ainsi l'année 2020 sera en grande partie consacrée aux travaux de gros-œuvre et permettra, tout comme les autres bâtiments de la Commune, une livraison à l'automne 2021.

Commercialisation des logements PPE de la Commune

La Commune est propriétaire de droits à bâtir dans le quartier des Sciers et réalisera elle-même un certain nombre d'immeubles au sein desquels 49 appartements PPE ont été mis en vente. Cette commercialisation s'est déroulée via le site internet de la Commune dédié aux projets d'aménagements : <https://amenagementplo.ch>

Une grille de critères avait préalablement été mise en place afin de favoriser les candidats ayant déjà des liens avec Plan-les-Ouates, qu'ils soient familiaux, scolaires ou associatifs.

La commercialisation a donc été lancée le 1er avril via le site internet précité et s'est clôturée le 21 avril. Plus de 230 dossiers ont été déposés pour les 49 appartements mis en vente.

Le mandataire de la Commune a ensuite examiné les dossiers qui ressortaient avec le plus grand nombre de points, pour chaque appartement, afin de vérifier l'exactitude des informations et pouvoir ensuite contacter les candidats retenus.

Ces derniers ont signé ou vont signer prochainement les promesses d'acquisition des appartements devant notaire pour une livraison des différents appartements estimée à mi-2021, les constructions ayant déjà démarré depuis le printemps.

L'ensemble des logements mis en vente ont trouvés preneur.

Réalisation de la crèche communale « Zinzolin » de 32 places au rez-de-chaussée de l'immeuble Q propriété de la CPEG (Caisse de Pension de l'Etat de Genève) dans le périmètre des Sciers

La construction d'un nouveau quartier de logements implique une anticipation des besoins des futurs habitants, dès lors la réalisation d'un espace dédié à la petite enfance prend son sens au vu du nombre de nouveaux habitants qu'accueillera le site.

Suite au vote du Conseil municipal en septembre 2018 pour la réalisation et l'acquisition de la crèche Zinzolin dans l'immeuble Q du quartier des Sciers, les travaux de la crèche ont pu démarrer dès le début de l'année 2019 par les travaux de gros-œuvre du bâtiment. Une autorisation complémentaire a été déposée au dernier trimestre 2019 pour l'aménagement intérieur des locaux de la petite enfance.

La crèche accueillera ainsi 32 places réparties en deux groupes d'enfants multi-âges avec un prolongement privatif sur les espaces extérieurs, pour une mise en service à la rentrée scolaire 2021.

Construction de 5 terrains de tennis et d'une halle couverte provisoires

Les travaux de réalisation du prolongement de la ligne 15 du tramway nécessiteront une emprise le long de la route de Base, impliquant la suppression d'une partie des terrains de tennis actuels. Dès lors, il a été prévu le déplacement provisoire des terrains de tennis sur le secteur sportif des Cherpines, en attendant la réalisation de futures installations sur la pièce D prévue dans le Plan localisé de Quartier du Rolliet aux Cherpines.

La demande d'autorisation de construire déposée le 12 avril 2019 par notre mandataire a été acceptée le 25 octobre 2019 par l'Office des autorisations de construire. L'ouverture de ce chantier a eu lieu au début du mois de novembre 2019.

Dans un premier temps, les 5 courts de tennis seront extérieurs et la mise en place d'une bulle à double membranes permettra la couverture de 3 terrains. La halle sera ainsi tempérée avec une installation de chauffage à pellet. Un bassin de rétention sera également installé en partie ouest de la parcelle, afin de récolter les eaux drainées par le terrain.

La planification des travaux a été effectuée de manière à permettre la mise à disposition des terrains pour début mai 2020.

Assainissement énergétique de l'ancienne école d'Arare

Suite à la fermeture des écoles d'Arare et de Saconnex d'Arve il y a maintenant quelques années, ces bâtiments, faisant partie intégrante de l'histoire de la commune, sont à présent mis à disposition des associations ou de la population en location.

Afin de pouvoir répondre aux exigences thermiques actuelles, le bâtiment de l'ancienne école d'Arare nécessite un assainissement énergétique. La Commune a donc procédé à l'isolation du bâtiment par l'intérieur afin de conserver l'intégralité de son aspect extérieur.

De ce fait, la toiture pourra être assainie et conservera son revêtement en ardoise, particularité de ce bâtiment. Le crépi sera également conservé avec sa colorimétrie rose pastel. L'isolation intérieure s'effectuera par la dépose du parquet existant mais usé et sera également mis en place sur l'ensemble des murs du volume. Le plancher des combles sera également isolé de manière à n'avoir que le volume utilisable en partie chauffée et ainsi

éviter une intervention complexe sur la toiture existante. Enfin, les fenêtres existantes seront renouvelées et accueilleront des vitrages doubles permettant la finalisation de la rénovation thermique de l'enveloppe.

L'autorisation de construire déposée le 13 juin 2019 a été approuvée le 30 août 2019 par l'Office des autorisations de construire.

Le crédit d'engagement de CHF 320'000.– proposé a été approuvé par le Conseil municipal en septembre 2019.

Les appels d'offres ayant été effectués au cours de l'été 2019, les travaux ont débuté mi-novembre et se termineront dans le courant du mois de février 2020.

Etudes bâtiments

Avant-projet pour la surélévation d'un niveau du bâtiment de la Voirie

Le projet de création de surfaces supplémentaires pour l'administration communale par la surélévation du bâtiment de la Voirie a été mis en stand-by au cours de l'année 2019.

En effet, la Commune a souhaité étudier la possibilité de bénéficier de nouvelles surfaces dans un bâtiment du patrimoine financier situé au chemin de Vers 1 et chemin des Vuattes 1 actuellement à l'étude, dont les résultats sont attendus en 2020.

Etude pour l'assainissement et la transformation du bâtiment Vers 1 / Vuattes 1

Suite à l'annonce du départ de la fondation Clair-bois située dans le bâtiment au chemin de Vers 1, chemin des Vuattes 1, dont la Commune est propriétaire, il apparaît que les locaux pourraient être mis à disposition de l'administration communale et ainsi palier au projet de surélévation du bâtiment de la Voirie.

Ainsi, des études d'avant-projet réalisées au premier semestre de cette année, ont permis d'identifier les différents éléments sur lesquels il sera nécessaire d'intervenir afin de pouvoir bénéficier de nouvelles surfaces. L'aspect technique et énergétique étant à revoir en globalité, il serait envisageable d'effectuer des travaux d'assainissement dès le départ de la fondation Clair-Bois, prévu à mi-2020. Le bâtiment est également occupé en partie par un cabinet médical. En

fonction du devenir de cette activité (médecin bientôt en retraite) différentes variantes ont été étudiées avec et sans les surfaces des locaux du médecin sur site.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, différents spécialistes de la maîtrise d'œuvre ont été sollicités permettant la définition d'un budget d'étude préalable à la rénovation du bâtiment. Grâce à ces éléments, un crédit d'engagement de CHF 300'000.– a pu être proposé et approuvé par le Conseil municipal en septembre 2019.

Le projet se poursuivra ainsi pour l'année 2020 avec la dépose d'une demande d'autorisation de construire et la consultation en appel d'offres des entreprises.

Réalisation de la fin du Mail 2000 (tronçon chemin du Clos – route de Base)

Mener à bien les travaux en lien avec le Mail 2000 revêt une importance majeure pour deux raisons :

- Permettre enfin une liaison complète « mobilité douce » en site propre entre la route de Base et celle de Saint-Julien.
- Envisager de manière pérenne le raccordement du Mail avec le futur quartier des Cherpines, dont le 1er PLQ a été adopté en 2018.

Au niveau des équipements publics dans ce secteur, la commune de Plan-les-Ouates souhaite également réaliser les aménagements extérieurs et le préau couvert définitif de l'école de Champ-Joly CE.

Pour permettre ces travaux, la parcelle N° 10'581, doit être cédée gratuitement au domaine public communal selon le PLQ N° 29'117. La situation n'est toujours pas maîtrisée suite au refus du propriétaire de céder sa parcelle à la Commune. Par arrêté du 22 mars 2017, le Conseil d'Etat a décrété l'expropriation pour partie de la parcelle N° 10'581. Un recours contre la décision d'expropriation prise par le Conseil d'Etat a été déposé par le Conseil juridique du propriétaire. Aucun recours n'a été formulé au Tribunal Fédéral contre la décision de la chambre administrative de la Cours de justice. L'expropriation est donc en force avec un droit d'entrée en possession anticipée pour la Commune. Toutefois, la Commune n'est pas encore propriétaire de la surface expropriée. Elle ne pourra l'être qu'une fois la procédure d'indemnisation terminée, toutes voies de recours éteintes.

En janvier 2019, la chambre administrative a statué entièrement en faveur de la commune de Plan-les-Ouates, entérinant la démarche d'expropriation. Cette décision étant

soumise à recours, un avis a été déposé à l'encontre de celle-ci au mois de février par le propriétaire de la parcelle exproprié. Les différents échanges via les conseils juridiques des parties respectives et du Tribunal administratif de première instance se sont effectués durant le premier semestre 2019. Au cours de l'été, les communications entre les parties ont permis la définition d'arguments permettant la finalisation des discussions et le retrait des recours déposés contre la décision d'expropriation et contre l'autorisation de construire de base du Mail 2000.

Ainsi, sur la base des échanges, la Commune s'engage à la réalisation du Mail 2000 suivant le tracé de la requête en autorisation complémentaire et n'exercera pas son droit de préemption en cas de vente de la partie résiduelle du terrain exproprié.

De ce fait, une requête en réquisition de transfert de propriété pour la surface expropriée de la parcelle n° 10'581 a été déposée par l'Etat de Genève au registre foncier au mois d'octobre 2019 et validé le 25 octobre 2019 toutes voies de recours éteintes.

En parallèle de ces éléments de gestion du foncier, l'autorisation de construire complémentaire a été délivrée par l'Office des autorisations de construire (OAC) le 29 juillet 2019 et nous a permis de poursuivre les études de réalisation du Mail du Millénaire afin que le chantier puisse démarrer à l'été 2020.

Etude de faisabilité visant la surélévation de deux niveaux et la rénovation des immeubles Honegger sis au chemin de Vers 5 à 15 et au chemin des Vuattes 2 à 6

La Commune envisage de surélever les immeubles sis au chemin de Vers 5 à 15 et au chemin des Vuattes 2 à 6, construits à l'époque en 2 étapes soit en 1957 pour les immeubles Vuattes 2 à 6 et Vers 5 à 9 et une année et demie après, en 1959, pour les immeubles Vers 11 à 15.

Les enveloppes des bâtiments de la Commune (Vers 5 à 15 et Vuattes 2 à 6) ont été rénovées en 1991. Les menuiseries d'origine ont été changées par des menuiseries en bois/métal avec des verres isolants.

Compte tenu de l'obsolescence, de la vétusté et de l'indice de dépense énergétique de ces immeubles (> à 600 Mj/m²/an) la Commune a pris la décision :

- D'assainir énergétiquement ces immeubles
- De les transformer et les rénover autant à l'extérieur qu'à l'intérieur
- D'envisager de les surélever de deux niveaux

Les études et variantes initiées depuis le début du projet ont été présentées en séance au Conseil administratif au mois de septembre.

Une demande préalable a été déposée à l'Office des autorisations de construire (OAC) afin de valider la faisabilité de surélévation de ces bâtiments. En l'état, les deux propositions présentées, rénovation énergétique avec ou sans surélévation, sont maintenues à l'étude. La Commune attend les préavis des différents services de l'Etat qui seront rendus dans le cadre de la demande préalable déposée auprès de l'OAC.

Etude pour la transformation, rénovation et mises aux normes de sécurité de la Distillerie

Propriétaire d'un bâtiment accueillant différentes activités de production de spiritueux, d'eau de vie, de bières ou encore de vins, la Commune souhaite rénover le bâtiment de la Distillerie de Saconnex d'Arve afin d'améliorer la sécurité de celui-ci et permettre l'aménagement d'éléments complémentaires nécessaires aux utilisateurs.

Les études entreprises avec les bureaux mandataires depuis 2016 se sont poursuivies et ont abouti à la dépose d'une demande d'autorisation de construire en juillet 2017. En amont de cette dépose, les services de l'Office cantonal de l'énergie (OCEN) de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) et de la Police du feu ont été sollicités afin de permettre une instruction plus efficace du dossier d'autorisation. Des demandes de compléments et de modifications ont été émises par l'Office des autorisations de construire (OAC) impliquant la suppression d'un espace dédié au Coing Culture, prévu initialement dans le projet, pour permettre la représentation de spectacles culturels, car selon l'OAC cette activité n'est pas en cohérence avec l'affectation de la parcelle située en zone agricole. Une

demande complémentaire a donc été déposée à l'OAC en novembre 2019 suite à ces modifications.

Parallèlement aux études de projet, la présence de poussière d'amiante a été découverte dans le bâtiment de la Distillerie. Suite à une démarche de contrôle par une société de diagnostic amiante indépendante mandatée par un utilisateur des lieux, des prélèvements ont été effectués par le Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA) au mois d'août 2019 confirmant la présence d'amiante aux niveaux des poussières de sol. Différentes démarches et analyses complémentaires ont été effectuées par l'initiative entre autre de la Commune, permettant de mettre en défaut la toiture du bâtiment. Sur la base de ces éléments, le SABRA a émis une décision de fond le 19 septembre, impliquant l'interdiction d'accès au bâtiment par le public et une demande de remplacement de l'intégralité de la toiture d'ici au mois de septembre 2020. Cette décision a été contestée par la Commune qui a porté un recours par l'intermédiaire d'un Conseil juridique le 23 septembre 2019.

La qualité de la toiture étant mise à défaut, une démarche d'estimation de remplacement de la toiture, non compris dans les travaux de rénovation du bâtiment, a été effectuée et nous

amène à une réflexion sur le devenir du projet de rénovation en lui-même. Ainsi, en parallèle de la procédure d'appel d'offres aux entreprises pour la rénovation et l'amélioration de la sécurité de la Distillerie, une estimation pour la démolition et la reconstruction du bâtiment a été initiée en interne afin de pouvoir disposer d'un comparatif économique entre les deux propositions.

Au cours du mois de novembre, les offres des entreprises pour la rénovation de la Distillerie nous ont permis de définir l'enveloppe budgétaire nécessaire pour ce projet. D'un autre côté, les estimations réalisées pour la démolition et reconstruction d'une nouvelle Distillerie ont été vérifiées par l'intermédiaire d'un bureau mandataire.

Les enjeux économiques importants pour la Commune mais également pour l'activité des locataires nous amènent donc à une réflexion profonde sur la solution à retenir. Aussi, alors que les travaux de rénovation étaient envisagés pour démarrer au mois de mars 2020, décision est prise de reporter ces derniers afin de pouvoir disposer d'un délai de réflexion suffisant pour la validation d'une des deux variantes.

Etude relative à la réalisation du groupe scolaire du Rolliet dans le périmètre des Cherpines

Dans le cadre du développement des Cherpines et au vu du nombre prévu d'habitants sur le site (environ 10'000 sur la totalité du périmètre à terme), il s'avère nécessaire de prévoir la construction d'écoles primaires dans le quartier.

Le groupe scolaire prévu sur le PLQ du Rolliet pour la partie Plan-les-Ouates qui comptera environ 1'100 logements, comprendra 16 classes. Celui-ci comportera en sus, des locaux parascolaires, des locaux de sociétés et une salle de gym double pour obtenir un équipement au service de l'ensemble de la population du Rolliet. Une surface de terrain de 10'000 m² a été réservée pour la réalisation de ce groupe scolaire sur la pièce Eb du Plan Localisé de Quartier du Rolliet.

Suite au concours d'architecture retenant un projet lauréat en fin d'année passée, une première présentation du projet a été faite par le bureau mandataire lors d'une commission conjointe au mois de février 2019, suivi par une autre présentation au mois de juin 2019 présentant les économies potentielles par la modification du projet.

Ces réflexions ont abouti à une demande de crédit de CHF 3'600'000.– pour l'étude de la réalisation du groupe scolaire du Rolliet approuvée par le Conseil municipal en juin 2019. Le démarrage des études d'avant-projet a donc pu commencer officiellement à la rentrée de septembre 2019 et fait actuellement l'objet de différentes séances de présentation en collaboration avec le service du Département de l'instruction publique (DIP).

La définition d'un planning d'étude et de programmation de travaux nous amène à l'objectif d'une livraison du bâtiment pour la rentrée scolaire de 2024.

Etude pour l'analyse thermique des combles de la Mairie afin de pouvoir réaliser les travaux nécessaires à la suppression de l'inconfort thermique en saison froide et chaude.

Le bâtiment de la Mairie de la commune de Plan-les-Ouates construit en 1852 a accueilli différentes fonctions depuis sa construction et regroupe depuis les années 1960 différents services de l'administration communale.

La rénovation de la toiture avec la création de lucarnes et d'un lanterneau de faitage a été réalisée au début des années 1990. Ces ouvertures n'ayant pas été étudiées avec des éléments performants au niveau thermique, elles constituent donc une faiblesse au niveau de l'isolation de la toiture. Les protections solaires sont inexistantes sur ces éléments vitrés et provoquent donc une surchauffe à l'intersaison et durant tout l'été.

La problématique actuelle intervient en premier lieu au niveau des combles mais cette sensation de froid est aussi avérée au niveau du rez-de-chaussée, à proximité des murs et des menuiseries extérieures.

Un bureau d'ingénieurs spécialisés a donc été mandaté afin d'étudier les possibilités d'améliorations thermiques du bâtiment et a mis en place, au cours du mois de juillet 2019, différentes sondes dans le bâtiment afin de pouvoir analyser les différences de chaleur entre les périodes nocturnes, matinales et celles de l'après-midi. Suite à cela, un rapport a été présenté à la Commune au cours de l'été et des améliorations ont été proposées par le mandataire au mois de novembre 2019.

Pour la suite de ce projet, il sera probablement proposé la réalisation d'un prototype ainsi qu'un crédit d'engagement pour étudier le remplacement de certains éléments de la toiture du bâtiment.

Plan décennal d'entretien et de rénovation des bâtiments du patrimoine administratif (PA) et du patrimoine financier (PF)

Afin de permettre l'anticipation des budgets envisagés au cours des dix prochaines années, la Commune a entrepris un recensement de son patrimoine bâti que ce soit pour la

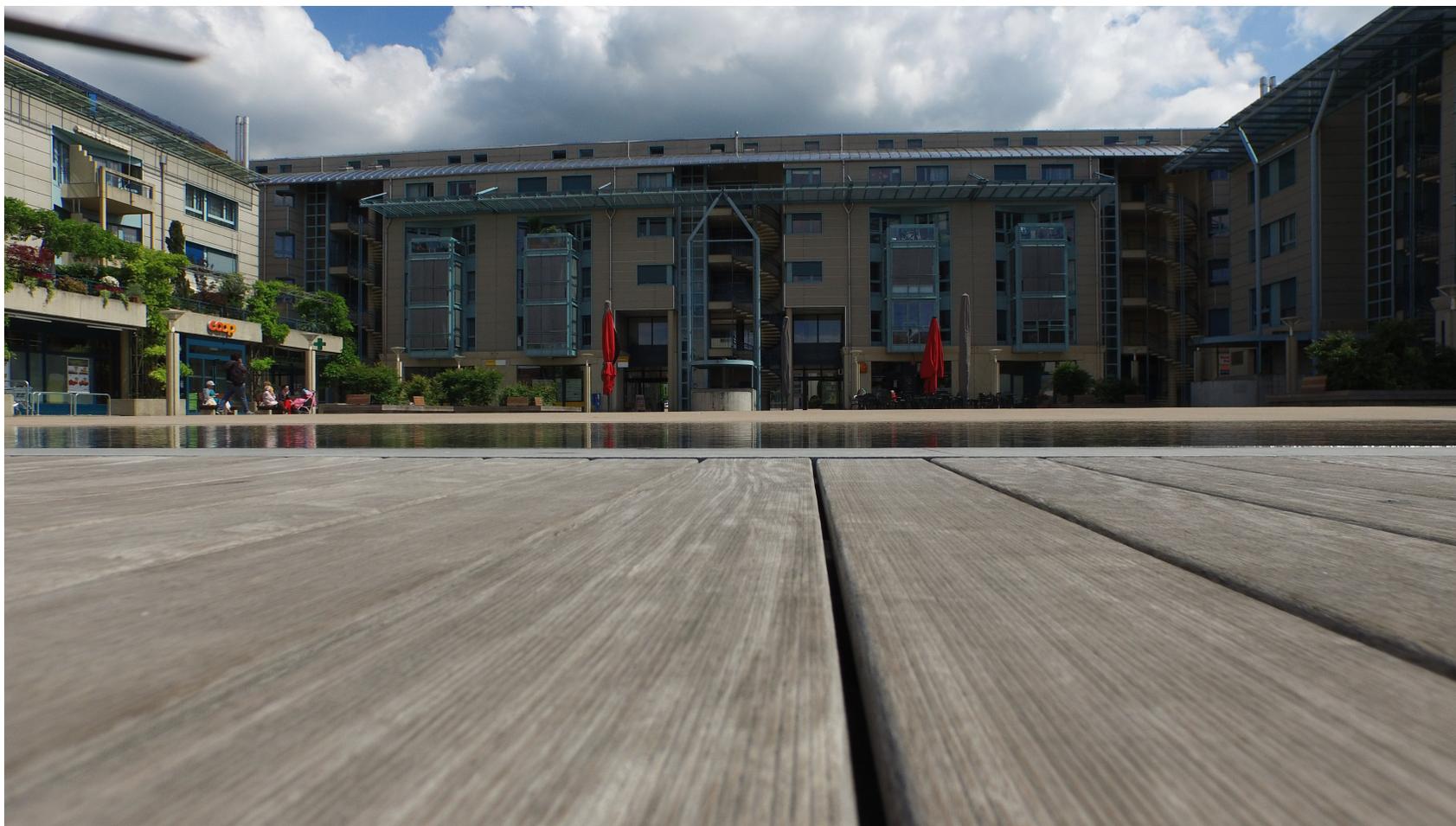
partie du patrimoine administratif comme pour celle du patrimoine financier. De ce fait et à la vue du nombre d'objets prévus en rénovation à court ou long terme, il est proposé de répartir les travaux selon trois programmes de plans décennaux.

Une première partie incluant ainsi des bâtiments du PA et du PF a donc été proposée afin que ces travaux puissent, d'une manière réaliste, être échelonnés au cours de ces dix prochaines années.

Afin de pouvoir estimer le coût de chaque opération, un partenaire a été mandaté afin d'effectuer des diagnostics de nos bâtiments sur leurs

aspects techniques, esthétiques mais également architecturaux. Une première opération pilote a ainsi été réalisée au mois de juin 2019, aboutissant à la transmission d'un rapport complet et à une estimation des travaux à prévoir. Suite à cela, il a été proposé un crédit d'engagement de CHF 160'000.– accepté par le Conseil municipal en décembre pour la mise en œuvre d'une étude EPIQR pour le plan décennal d'assainissement technique et énergétique des bâtiments du PA et du PF 2020-2030 de la commune de Plan-les-Ouates.

Les diagnostics seront réalisés sur le premier semestre de l'année 2020.



GÉNIE CIVIL

Cadastre du réseau d'assainissement

Mise à jour des réseaux de canalisations et report sur la base CRAE (cadastre du réseau d'assainissement des eaux) du SITG (système d'information du territoire à Genève)

- Ecole du Sapay
- Mise à jour de la base CRAE suite chantiers communaux d'assainissement

Travaux entrepris sur les chaussées communales

Remplacement des fontes de regards

- Ch. de la Mère-Voie / Ch. de la Châtière

Réfection sacs de routes

- Ch. du Pont-du-Centenaire / Mail 2000 / Rte de Base / Ch. Plein-Vent / Rte de Bardonnex

Réfection de bordures et pavés

- Ch. de Pré-Fleuri - Rte du Vélodrome / Ch. de la Butte / Ch. de Champ-Joly / Rte de Bardonnex

Réfection nids de poule et affaissements chaussées

- Ch. d'Humilly - Rte de Base / Ch. de Vers / Mail 2000 / Ch. de Riant-Mont

Réfection zones en pavé

- Parking des Charottons

Entretien du réseau routier communal

Entretien du réseau routier suite à l'état des enrobés nécessitant une réfection des surfaces de roulement afin de garantir l'état des chemins pour les vingt prochaines années (hors usure classique de la couche de roulement). Réfection de chaussées selon le plan quinquennal 2018-2022.

Entretien entrepris sur les chaussées suivantes :

Chemin de Pré-Fleuri : Tronçon Champ-des-Filles - Aulx

- Réfection des dalles en béton reconstruites à l'identique afin de ne pas créer un patchwork sur ce tronçon.

Route des Chevaliers-de-Malte : tronçon Pré-du-Camp – Saconnex d'Arve

- Rabotage de 8 cm de la surface de roulement et repose d'un enrobé bitumineux AC B 16 H de 5 cm + d'un enrobé de 3 cm de type ACMR 8 pour la zone hors habitation et d'un phono-absorbant de 3 cm de

type SD4 8–12 pour la zone d'habitation.

Chemin du Pont-du-Centenaire : Tronçon Champ-Blanchod - St-Julien

- Réfection de la chaussée. Ces travaux devaient être réalisés en 2018 mais ils ont été reportés en 2019 suite aux travaux Patek dont la zone a été réalisée en novembre.

En juin 2019, le Conseil municipal acceptait un crédit de CHF 296'000.– pour l'entretien du réseau routier communal à exécuter.

Travaux réalisés de septembre à octobre.

Arare-Dessus – modération de trafic sur la route de Bardonnex

Début février, deux variantes au projet de modération de trafic ont été présentées à l'Office cantonal des transports (OCT) et à l'Office cantonal du génie civil (OCGC). Après quelques légères corrections, ces dernières ont reçu fin mars l'acceptation technique des deux offices précités avec une préférence pour la variante sans trottoir.

Le projet retenu a ensuite été présenté aux riverains d'Arare lors d'une séance à la Mairie en date du 28 mai. Les riverains ont demandé alors que l'on étudie une variante supplémentaire en inversant le sens unique pour la sortie ouest de la zone 30 du chemin Plein-Vent.

Fin août 2019, le plan d'aménagement qui tenait compte des remarques des riverains a été transmis à l'OCT qui a donné son approbation technique. Ce nouveau plan ainsi que le devis général ont ensuite été envoyés à l'OCGC pour approbation.

Une séance à l'OCGC a eu lieu le 7 octobre 2019 pour finaliser le projet et établir une clé de répartition avec une réserve émise concernant l'abattage des arbres sur la parcelle n° 5'903 due aux distances de visibilité à respecter. La répartition des frais se fera par rapport aux surfaces d'emprises du projet sur chaque entité (DP Cantonal – DP Communal).

A la présentation du devis général, établi par le bureau d'ingénieurs, comprenant les frais engagés et ceux à venir, l'OCGC ne prendra en compte que les frais pour les phases à venir selon la clé de répartition à établir.

La dépose de l'autorisation de construire auprès de l'Office des autorisations de construire (OAC) ainsi que la mise en soumission des travaux sera effectuée par l'OCGC et un bureau d'ingénieurs. La dépose de l'autorisation de construire est subordonnée aux préavis du groupe synchro.

Présentation du projet devant le groupe synchro en date du 6 novembre.

Renforcement de la modération de trafic et l'élargissement du trottoir au chemin de la Mère-Voie

Suite au crédit voté par le Conseil Municipal en décembre 2018, les travaux ont été réalisés pendant l'été soit du 1^{er} juillet au 9 août 2019.

Travaux comprenant :

- la réalisation de deux seuils de 8ml;
- la construction de trois îlots permettant de réduire la chaussée de 1m soit de 4.50m à 3.50m;
- l'élargissement du trottoir devant la parcelle 7062 pour mise en conformité selon recommandations des normes VSS, soit passage de 1m à 1.50m;
- le rehaussement en parallèle du même trottoir de 5 à 12 cm afin de sécuriser les piétons;

- l'élargissement de la chaussée côté ouest du trottoir modifiée afin de permettre le croisement des véhicules;
- le changement des bordures endommagées et la remise à niveau de celles affaissées;
- le reprofilage de la chaussée et du trottoir comprenant le décapage de la couche d'usure et la pose du nouveau revêtement;
- la pose d'un sac d'eaux pluviales et le raccordement sur le collecteur communal pour reprise des eaux de ruissellement au droit du seuil réalisé.

Le seuil prévu devant la parcelle n° 7013 n'a pas été effectué au vu du projet de construction de la Paroisse Catholique avec un accès au garage souterrain prévu sur le chemin de la Mère-Voie au niveau du seuil. Dès la connaissance de la position définitive de cet accès, le seuil pourra être réalisé.

Chemin du Grand-Voiret – collectif privé N° 1

Ce projet vise à mettre en conformité les canalisations existantes selon les directives de l'OCEAU (Office cantonale de l'eau).

Suite aux nombreuses séances d'information effectuées l'année dernière avec les riverains, ceux-ci ont décidé de choisir la variante minimum soit celle qui consiste à chemiser uniquement la canalisation d'eaux usées. Un représentant a été choisi pour la direction du chantier et la Commune s'est donc retirée du projet n'agissant jusqu'à là qu'en terme de facilitateur.

L'exécution des travaux est donc laissée aux soins des propriétaires privés du chemin du Grand-Voiret. Les travaux n'étant toujours pas entrepris en 2019, l'OCEAU a pris contact début octobre avec le représentant des propriétaires, pour connaître le planning de réalisation et lui rappeler les exigences en vue de cette mise en conformité, ceux-ci devraient être réalisés courant 2020.

Réalisation du collectif privé EU et EP et aménagement routier au chemin de l'Essartage dans le périmètre du PLQ Les Sciers – Phase N° 1

Les travaux pour la mise en place des canalisations d'eaux pluviales et d'eaux usées, la construction d'une piste de chantier afin de desservir les chantiers du PLQ sont à présent terminés.

Des travaux supplémentaires ont été exécutés en 2019 par le consortium en place pour la réalisation des dessertes, soit :

- Raccordement en enrobé du chemin de l'Essartage sur le chemin du Bois-Ecard.
- Raccordement du collecteur d'eaux pluviales sur la noue principale afin de pouvoir construire le muret de soutènement de l'immeuble Q de la CPEG.

En 2020, un raccordement provisoire du chemin de l'Essartage sur la route de Saconnex-d'Arve devra être réalisé afin de permettre aux premiers locataires de s'installer dans le quartier des Sciers. La démolition de cette jonction provisoire sera comprise dans la phase n° 2.

Réalisation du collectif privé EU et EP et aménagement routier au chemin de l'Essartage dans le périmètre du PLQ Les Sciers – Phase N° 2

Suite à l'abandon de l'accès routier par la demi-jonction de Lancy Sud et des liaisons L1-L2, le raccordement du chemin de l'Essartage sur la contre route de l'autoroute sera modifié. Les

travaux comprendront également la démolition de la prolongation du chemin de l'Essartage sur la route de Saconnex-d'Arve réalisée dans la phase n° 1.

En début d'année 2020, une délibération pour la phase 2 sera présentée. Une fois les constructions terminées, la piste de chantier réalisée dans la phase n° 1 d'une largeur de 8.0 m sera transformée en chaussée définitive de 6.0 m avec trottoir de 2.0 m. Cette nouvelle chaussée desservira les différents parkings souterrains ainsi que le parking visiteurs à ciel ouvert.

Ces travaux consisteront à la pose du tapis définitif de la surface de roulement, la réalisation des places de parc visiteurs, la pose des bordures du trottoir, la mise en place des déchetteries et de l'éclairage public.

Réhabilitation des collecteurs d'eaux usées et d'eaux pluviales de la route du Camp

Les travaux suivants ont été réalisés :

Eaux usées et eaux pluviales

- Travaux de gainage, soit pose d'une gaine en polyester thermodurcissable d'une épaisseur de 4 à 12 mm suivant les diamètres du collecteur à gainer et de la charge à reprendre.
- Coupe du gainage par robotique au droit des branchements existants.

Infrastructures routières

- Utilisation de graves recyclés.
- Utilisation de béton recyclé pour les enrobages des canalisations.
- Réalisation et analyses de HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) sur les enrobés avant travaux.

Les travaux se sont réalisés en fouille ouverte et ont été réalisés en juin et juillet. Les travaux de gainage sur le dernier tronçon à réhabiliter ont été entièrement terminés à mi-novembre.

Mise en séparatif des collecteurs et de l'aménagement routier du chemin de Riant-Mont.

Le 24 décembre 2018, tous les copropriétaires et propriétaires du chemin de Riant-Mont donnaient leur accord pour la mise en œuvre de la suite du processus, à savoir la cession du chemin au domaine public communal et la réalisation du projet, moyennant la réalisation des travaux d'assainissement et d'aménagement par la Commune et à ses frais, avec le report des droits à bâtir sur les parcelles de base des propriétaires.

Début janvier 2019, un mandat était donné à l'étude d'un notaire afin d'établir un projet d'acte pour les divisions-cessions-réunions des parcelles privées entre les propriétaires et la commune de Plan-les-Ouates.

En parallèle, le bureau de géomètre établissait un dossier de mutation DM 1/2019 daté du 12 mars et modifié la dernière fois le 12 avril 2019. Le 7 mars 2019, un courrier de la Commune comprenant l'acte notarié, le dossier de mutation avec les parcelles à diviser ainsi que des plans de détails et une procuration étaient envoyés aux propriétaires. La plupart de ces derniers ont indiqué en cours de procédure vouloir signer l'acte par le biais d'une procuration pour éviter de se déplacer chez le notaire.

Entre fin avril et début mai tous les copropriétaires et propriétaires ont signé les procurations ou directement l'acte notarié élaboré par le notaire mandaté, de même que le Conseil administratif, les SIG et l'Etat de Genève, prévoyant la cession gratuite à la commune de Plan-les-Ouates des sous-parcelles et parcelles formant le chemin de Riant-Mont pour être incorporées au domaine public communal, vidées de leurs droits à bâtir, ceux-ci restant attachés aux parcelles principales.

Le 8 août 2019, l'autorisation de construire est délivrée par l'Office des autorisations de construire.

En septembre 2019, le Conseil municipal acceptait un crédit d'engagement de CHF 1'600'000.– pour la mise en système séparatif des collecteurs et de l'aménagement routier du chemin de Riant-Mont.

Prévus initialement à l'automne, les travaux ont été reportés en 2020, les propriétaires ont été avertis par un courrier de la Commune en date du 14 octobre.

Chemin Vachoux

Le projet vise à mettre en conformité les canalisations existantes selon les directives de l'Office cantonale de l'eau (OCEAU).

Suite au refus des propriétaires de céder leur part du chemin à la Commune en contre partie des travaux d'assainissement pour la mise en séparatif du collecteur unitaire existant, celle-ci doit donc à présent mandater un bureau d'ingénieurs civils afin d'adapter le projet établi pour les 2 chemins de Riant-Mont et de Vachoux ainsi que la clé de répartition des frais de construction pour les représenter aux riverains du chemin Vachoux lors d'une séance à organiser par l'OCEAU.

L'étude jusqu'à la phase 41 sera prise en charge par le FIA. Il n'y aura pas besoin de déposer une requête en autorisation de construire vu que ces travaux sont une mise en conformité des équipements existants.

Les travaux sont à la charge des propriétaires jusqu'à hauteur de CHF 25'000.– par parcelle, le solde est repris par la Commune qui sera remboursée par le FIA. La Commune initiera le projet en début 2020.

Intempéries du 15 juin 2019

Suite aux précipitations de fortes intensités survenues en date du 15 juin 2019, de nombreuses habitations ont été inondées sur la Commune.

Bassin versant des Petits-Bois

De nombreux propriétaires ont transmis leurs doléances à la Commune en émettant pour la plupart leurs doutes sur le bon dimensionnement des collecteurs communaux, voire du bassin de rétention du Millénaire.

Après constat visuel effectué par les SIG, suite aux interventions du SDIS de Plan-les-Ouates, (service de défense contre l'incendie et de secours) et des principales entreprises spécialisées de

curage, il s'avère que les inondations, hormis celles dues au ruissellement sur les fonds privés, ont été provoquées par une mise en charge du collecteur d'eaux usées du réseau secondaire.

Les courriers des privés renforcent cette hypothèse puisque la plupart des habitations ont été inondées par les grilles des sous-sols (buanderie) qui sont raccordées sur les eaux usées. Les collecteurs d'eaux claires du réseau secondaire ainsi que le bassin de rétention n'ont pas été mis en charge de manière significative.

La présence d'eaux claires dans les eaux usées lors de précipitations de grandes intensités est certainement due au déversement des eaux claires dans les eaux usées à l'intérieur des regards doubles (communs) des réseaux des collectifs privés.

La Commune a rencontré le Service de la planification de l'eau de l'Office cantonal de l'eau (OCEAU) le 28 août afin de faire le point suite à ces inondations, d'en identifier les causes possibles et de chercher des solutions afin de réduire au maximum les inondations par mise en charge des collecteurs et plus particulièrement celui des eaux usées.

La Commune a remis une lettre tout ménage à fin novembre dans le but d'informer les habitants sur les caractéristiques de l'évènement, sur l'état des canalisations communales, sur les causes possibles, sur les responsabilités des privés et sur l'engagement de la Commune à trouver des solutions.

En accord avec l'OCEAU, la Commune mandatera début 2020 un bureau d'ingénieurs civils pour une étude visant les prestations suivantes :

- Établissement d'une liste des chambres doubles des équipements collectifs privés par bassin versant.
- Identification des parcelles raccordées sur les différents bassins versants desservies par des équipements collectifs privés.
- Relevé détaillé des chambres doubles existantes.
- Etablissement d'un projet de mise en conformité de l'ensemble des équipements collectifs privés identifiés.
- Présentation d'un estimatif des travaux par collectif privé aux utilisateurs.

Ce mandat d'ingénieurs sera à la charge de la Commune et visera les zones particulièrement touchées par les intempéries. Les propriétaires concernés seront contactés par notre mandataire pour constat sur place.

Une étude est également en cours sur l'équipement public du bassin versant des Petits-Bois dont les résultats sont attendus au printemps 2020.

Les équipements des collectifs privés non conformes seront mis en évidence à l'issue de cette étude et les propriétaires concernés seront tenus informés afin de se mettre en conformité.

Chemin de la Pomone

Lors des événements du 15 juin 2019, seules deux maisons avec sous-sol ont été inondées par une remontée des eaux dans leur buanderie.

Le collectif privé du chemin de la Pomone est encore en système unitaire, d'où une mise en charge possible au niveau des canalisations d'eaux usées privées par le surplus d'eaux claires dans le collecteur unitaire.

Le PGEE selon la fiche 11.1.33 mentionne que le collectif privé du chemin de la Pomone doit être mis en séparatif.

La Commune va donc mandaté un bureau d'ingénieurs civils afin d'établir un projet ainsi qu'une clé de répartition des frais de construction à présenter aux riverains lors d'une séance à organiser par l'OCEAU en 2020.

L'étude jusqu'à la phase 41 sera prise en charge par le FIA. Il n'y aura pas besoin de déposer une requête en autorisation de construire vu que ces travaux sont une mise en conformité des équipements existants.

Les travaux seront à la charge des propriétaires jusqu'à hauteur de CHF 25'000.– par parcelle, le solde sera repris par la Commune qui sera remboursée par le FIA. Un crédit d'engagement pour étude sera présenté au Conseil municipal courant 2020.

Cession à la Commune de la parcelle n° 7046B, anciennement n° 7046 en vue de son incorporation au DP communal.

Le propriétaire de la parcelle N° 7046B, anciennement N° 7046, s'étant aperçu qu'une partie du carrefour Pont-du-Centenaire - Verjus empiétait sur sa parcelle, a fait part à la Commune, début 2018, de sa volonté à être dédommagé en cas de cession de l'empiètement à la Commune.

La restitution de cette fraction de parcelle étant impossible et contraire à l'intérêt public, c'est la voie de l'achat qui a été privilégiée.

Pour mémoire l'empiètement sur la parcelle privée, d'une surface de 14 m², était bien antérieur aux travaux de modération de trafic exécutés par la Commune en 2006.

A la demande du propriétaire de lui faire une offre d'achat, la Commune a proposé que celui-ci cède cette surface au DP communal à bien plaisir, avec report des droits à bâtir. Ainsi, ces derniers issus de cette partie de parcelle seraient garantis et conservés à l'entier de leur valeur et transférés sans perte sur sa parcelle. La Commune a proposé également de prendre à sa charge les frais de notaire et de géomètre pour l'acquisition de cette surface et son inscription au registre foncier ainsi qu'une indemnité de CHF 50.–/m².

Le propriétaire a refusé l'offre de la Commune et a déposé une demande de paiement d'indemnités auprès du Tribunal administratif de première instance (TAPI) en date du 17 octobre 2018.

Le 8 mars 2019, le propriétaire a demandé la suspension de l'instruction en cours au TAPI, qui rend son jugement le 25 juillet 2019.

Le propriétaire a accepté l'offre de la Commune. Celle-ci prendra à sa charge toutes les formalités et les frais liés à cette mutation foncière, tandis que le propriétaire de la parcelle accepte de prendre à sa charge tous les frais judiciaires.

Le 12 novembre 2019, le Conseil municipal a donné son accord pour la cession à la Commune de la parcelle n° 7046B, anciennement n° 7046 en vue de son incorporation au DP communal.

Ordonnance sur la protection contre le bruit OPB

A la demande de l'Office cantonal du génie civil du Département de l'infrastructure (DI-OCGC), le projet d'assainissement du bruit routier (PAB) validé par cet office le 3 avril 2018 a été modifié pour la route de Base suite à l'addendum au RIE mis en place pour déterminer l'impact acoustique du tram suite aux dépassements des valeurs de planification et l'intégration d'un mur anti-bruit.

Les réductions de vitesse sur la route de Base et la route de Saconnex-d'Arve qui sont les 2 seules routes à assainir ont été analysées.

Le PAB communal modifié ainsi que l'enquête 2019 ont été remis le 27 février à la Commune et au DI-OCGC.

Le rapport final a été transmis au PRASSOB (projets d'assainissement du bruit des routes) en date du 22 juillet.

La validation formelle du PAB modifié en prenant en compte le tracé du tram sur la route de Base est donnée par l'ingénieur cantonal le 17 octobre.

De nouvelles demandes d'allègements ont été préparées conjointement entre la Commune et le DI-OGGC-RC.

La séance au PRASSOB pour information des résultats obtenus après la modification du PAB communal et sur les nouvelles mesures d'allègement a lieu le 13 septembre.

Suite à l'abandon des liaisons L1-L2, il est prévu de refaire un état des lieux avec la solution de remplacement non encore définie. Ceci devra être porté à la connaissance du PRASSOB

également.

Afin d'obtenir les subventions fédérales, les travaux d'assainissement devront être terminés d'ici fin 2022. Le tableau périodique des routes à assainir à transmettre début 2020 au DI-OCGC devra être fait le plus précisément possible.



MOBILITÉ

Task Force

La zone industrielle de Plan-les-Ouates a vu un nouveau chantier s'ouvrir en 2019 avec l'extension de l'usine Bracco, à l'angle de la route de la Galaise et du chemin du Tourbillon. Ce chantier s'est ajouté aux nombreux chantiers en cours dans la zone industrielle, tels que ceux de Patek Philippe, Espace Tourbillon, Stellar 32 ou encore Frédéric Constant.

Dans le but de limiter les impacts de ces chantiers (trafic poids-lourds important et arrivée de nombreux ouvriers) un groupe de travail s'est constitué avec la Fondation pour les Terrains Industriels, l'Association des entreprises de la ZIPLO, l'Office Cantonal des Transports du Canton de Genève et la commune de Plan-les-Ouates.

Ce groupe de travail s'est réuni à trois reprises dans le courant de l'année 2019 et a également organisé une séance avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre des chantiers de la ZIPLO. Ces séances ont

permis de créer des synergies entre les chantiers et de présenter l'évolution de la gestion des chantiers de la ZIPLO pour l'année 2020 en lien notamment avec l'ouverture du chantier du prolongement de la ligne de tram 15 entre les Palettes et la ZIPLO.

En effet, une direction de projet a d'ores et déjà été constituée sous la houlette du Canton de Genève pour gérer le chantier tram avec les communes concernées. Cette direction de projet devra intégrer les chantiers en cours dans la ZIPLO et les services de l'administration communale se

chargeront de faire le lien avec l'Aziplo pour lui transmettre l'ensemble des informations sur le chantier tram et pour faire remonter les doléances et remarques des entreprises de la ZIPLO.

En conséquence, la Task Force sera dissoute à la fin de l'année 2019. La commune de Plan-les-Ouates salue la bonne entente qu'il y a pu avoir entre les partenaires de la ZIPLO et relève la contribution essentielle des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre des chantiers de la ZIPLO pour limiter les impacts de ces chantiers.

Liaison piétonne du chemin de la Redoute

Une nouvelle liaison piétonne, entre les communes de Plan-les-Ouates et de Lancy dans le secteur du chemin de la Redoute, est prévue par le Plan Directeur des Chemins pour Piétons, dans le but de remplacer l'ancien cheminement piétonnier qui passait au travers d'un lotissement privé.

Ce projet a été approuvé par une délibération du Conseil municipal et autorisée par les services du Canton l'année passée. Cette liaison piétonne sera située en bordure d'un immeuble de 10 logements dont le chantier a débuté en octobre 2018.

Ce nouvel aménagement ne sera réalisé qu'à la fin des travaux de l'immeuble en construction afin d'éviter qu'il ne soit endommagé pendant le chantier. Toutefois, afin de garantir la liaison piétonne entre les communes de Plan-les-Ouates et de Lancy le temps du chantier, l'ancien cheminement a été maintenu jusqu'en mai 2019 avec l'accord des propriétaires du lotissement de la Redoute. Un cheminement provisoire a été aménagé en mai 2019 en bordure du chantier du futur immeuble.

La réalisation de la liaison piétonne définitive est prévue pour le printemps 2020.

Fermetures de la route de Bardonnex et du Pont-des-Vaulx

Le projet de fermetures de la route de Bardonnex, à la hauteur du giratoire de la Châtière et du Pont-des-Vaulx, vise à supprimer le trafic de transit et ainsi sécuriser les voiries du réseau de quartier.

Un recours déposé en janvier 2018 a bloqué la mise à l'essai de la fermeture de la route de Bardonnex et donc la mise en œuvre de ce projet, y compris la fermeture du Pont-des-Vaulx. En décembre 2018, le recours a été levé puis la Commune a réalisé des comptages complémentaires avant la mise en œuvre des fermetures.

Ces comptages ont été effectués en mars 2019 et les mises à l'essai des fermetures aux heures de pointe du matin et du soir de la route de Bardonnex et du Pont-des-Vaulx, ont pu être mises en œuvre le 8 avril 2019 pour une durée d'une année.

Ces deux fermetures ont été complétées le 15 juillet 2019 par la fermeture du chemin des Vaulx entre la route des Chevaliers-de-Malte et le chemin de la Butte, également à l'essai pour une durée d'une année aux heures de pointe du matin et du soir.

Dans le but d'évaluer les impacts de ces mesures à l'essai, des comptages ont été effectués en septembre 2019 à l'intérieur du périmètre concerné, mais également en dehors. Ces comptages ont été présentés lors de la séance publique qui s'est tenue le 9 octobre 2019 afin de recueillir les avis et propositions des habitants de la

commune de Plan-les-Ouates, en vue d'une décision des autorités communales sur la pérennisation, l'adaptation ou la suppression de ces mesures à l'essai.

En novembre 2019, le Conseil administratif a décidé de pérenniser ces fermetures, moyennant quelques adaptations, en particulier la possibilité de sortir du secteur le matin et d'y rentrer le soir. La demande formelle de cette pérennisation des mesures a été envoyée par la Commune au Canton de Genève en vue de l'obtention d'un arrêté de circulation règlementant ces fermetures.

Réaménagement de la traversée piétonne et cyclable du chemin de Vers

Dans le but de sécuriser les traversées piétonnes et cyclables du chemin de Vers à la hauteur de la promenade Tordue, un projet de réaménagement de cette traversée a été présenté au Conseil municipal de la commune de Plan-les-Ouates, qui l'a accepté par voie de délibération en décembre 2018.

La demande en autorisation de construire déposée le 15 mars 2019 auprès de l'Office des autorisations de construire (OAC) est toujours en cours de traitement.

Les travaux de réaménagement de la traversée du chemin de Vers sont prévus pour l'automne 2020.

Modération de trafic et aménagements cyclables sur la route de Saconnex-d'Arve

La route de Saconnex-d'Arve, dans son tronçon compris entre la route de la Chapelle et la route du Camp, constitue un axe structurant de la commune de Plan-les-Ouates dont le rôle est renforcé par la réalisation du quartier des Sciers et par la mise en service de la halte Lancy-Bachet du Léman Express.

Le Plan Directeur des Chemins pour Piétons et le Schéma Directeur du Réseau Cyclable de la commune de Plan-les-Ouates, adoptés par le Conseil municipal le 22 janvier 2013 et par le Conseil d'Etat le 10 avril 2013, prévoient de sécuriser les itinéraires cyclables sur ce tronçon et de sécuriser la traversée de la route de Saconnex-d'Arve pour les piétons.

Suite à une étude sur la faisabilité de ces aménagements en 2018, une étude pour l'élaboration du projet a été menée en 2019 pour aboutir au dépôt d'une autorisation de construire et à l'acceptation d'une délibération par le Conseil municipal en novembre 2019 pour financer ce projet.

Durant la phase d'élaboration du projet, les associations de riverains et de parents d'élève de l'école Le Sapay ont été consultées, tout comme le bureau de prévention des accidents (bpa).

Le réaménagement de la route de Saconnex-d'Arve prévoit principalement, en plus de la pose d'un revêtement phono absorbant :

- L'aménagement de quatre seuils destinés à modérer la vitesse de circulation et sécuriser les traversées piétonnes
- La création d'une piste cyclable en direction de la route de la Chapelle, entre le chemin des Bellins et la déchetterie de l'Abérieu
- La création de trottoirs traversant aux débouchés des chemins de la Pomone, des Serves, du Pré-de-l'Œuf et de la Commanderie
- Le réaménagement de la traversée piétonne existante au débouché du chemin de la Commanderie, par la suppression des feux de signalisation et son décalage de 5

mètres en direction de la route de la Chapelle

- La création d'une piste cyclable en direction de la route du Camp entre la route de la Chapelle et le chemin de la Commanderie.

Une demande d'autorisation de construire a été déposée en novembre 2019 pour des travaux prévus durant l'été 2020.

Tram Genève / Saint-Julien

La procédure d'opposition s'est poursuivie en 2019 par le traitement, par le Canton de Genève, des oppositions formulées par les propriétaires privés impactés par le projet.

La commune de Plan-les-Ouates avait fait opposition en 2017, dans le but de défendre ses intérêts financiers, en particulier au sujet des terrains de tennis et des droits à bâtir du quartier des Cherpines. Cette opposition ne portait aucunement sur le contenu du projet tram, qui était soutenu par la Commune.

Plusieurs séances se sont tenues dans le courant de l'année 2019 entre la Commune et le Canton pour discuter du contenu de la convention destinée à lever l'opposition communale. La convention a été signée le 17 octobre 2019.

En parallèle des discussions sur l'opposition communale, le contenu des appels d'offres pour les travaux de génie civil, les aménagements paysagers et le mobilier urbain ont été élaborés par les services du Canton de Genève en collaboration avec les Communes. En effet, les Communes doivent contribuer financièrement à la réalisation du projet tram, conformément à la législation en vigueur, et sont donc intégrées à l'élaboration du projet de détails sur ces éléments.

Le démarrage des travaux est annoncé par le Canton pour le premier semestre 2020, pour une mise en service du tram jusqu'à la ZIPLO en décembre 2021.

Requalification de la route de Saint-Julien

La route de Saint-Julien constitue un axe important du réseau de mobilité à l'échelle du Canton de Genève. En conséquence, le Canton de Genève a lancé une étude l'année passée pour favoriser la progression de la ligne de bus D et pour sécuriser les itinéraires de mobilité douce. La commune de Plan-les-Ouates a été associée à cette étude et mène en parallèle une étude sur la requalification urbaine de la route de Saint-Julien et de ses abords.

L'étude menée par les services du Canton avec la Commune s'est poursuivie en 2019, tout comme l'étude urbaine menée par la Commune, dans le but de parvenir au dépôt durant le premier semestre de l'année 2020 d'une demande en autorisation de construire pour la partie comprise entre la route du Camp et le chemin de Vers en vue d'un réaménagement en 2021.

Mise en place d'un système de vélos en libre-service

Le projet de vélos en libre-service a été relancé en 2019 par le Canton de Genève et par une vingtaine de communes du Canton. Un groupe de travail technique s'est constitué, comprenant la commune de Plan-les-Ouates, pour procéder à l'élaboration du cahier des charges en vue d'un appel d'offres qui a été lancé en octobre 2019. Le jury, dont fait partie la commune de Plan-les-Ouates, s'est réuni une première fois en décembre 2019 pour évaluer les offres reçues et poursuivra son travail début 2020.

La mise en œuvre du système de vélos en libre-service est prévue pour le mois de juin 2020.

Liaison L1 L2

Le Grand Conseil a refusé en avril 2019 le projet de loi destiné à financer les liaisons L1-L2, clôturant de fait ce dossier, qui était suivi par la Commune dans le cadre des infrastructures de Genève-Sud.

Une nouvelle étude a été lancée fin 2019 par le Canton en collaboration avec les communes dans le but de définir un concept de mobilité pour le secteur de Genève-Sud.

Mise en conformité du cadastre du domaine public sur le territoire communal

Le cadastre du domaine public est important pour l'entretien des voiries et pour la gestion de la mobilité, puisque c'est sur le domaine public que sont prévues les infrastructures de mobilité. Or, de nombreuses parcelles privées se situent en partie sur des voiries ouvertes à la circulation et, à l'inverse, des parcelles du domaine public communal ou du domaine privé communal empiètent en partie sur des surfaces destinées à un usage privé.

Il est donc important de redimensionner tant les parcelles privées que les parcelles appartenant à la Commune (publiques ou privées), afin que le domaine public communal corresponde précisément au gabarit des voiries ouvertes à la circulation.

Suite au vote par le Conseil municipal en septembre 2019 d'un crédit d'engagement pour l'étude de la mise en conformité du cadastre communal, la Commune a lancé fin 2019 une étude globale de mise à jour de son cadastre. Le secteur d'Arare-Dessous, sur lequel ces situations engendrent parfois des problématiques complexes de responsabilité et de stationnement, est le premier secteur concerné.

Un géomètre a déjà commencé à effectuer un relevé des incohérences et ce travail sera poursuivi en 2020 pour permettre d'ouvrir les discussions avec les propriétaires concernés.

Règlement aides financières

Jusqu'à la fin de l'année 2018, le Canton de Genève subventionnait l'achat de vélo à assistance électrique. Selon le règlement relatif à l'octroi d'une aide financière pour le développement des énergies renouvelables, les économies d'énergie et l'encouragement à la mobilité douce

de la commune de Plan-les-Ouates, la Commune ajoutait à l'aide financière cantonale une subvention équivalant à 80% de celle-ci.

Le Canton a décidé l'année passée de remplacer sa subvention pour l'achat de vélos à assistance électrique par une subvention pour l'achat de vélos-cargo. Ainsi en 2019, le règlement communal a dû être adapté pour maintenir une aide financière à l'achat de vélo électrique. La nécessité d'adapter le règlement communal sur ce point a également permis d'ajouter des aides financières pour les vélos-cargo en complément de la subvention cantonale et pour le remplacement de batterie de vélo à assistance électrique.

Un flyer d'information indiquant l'ensemble des aides financières communales et cantonales a été élaboré à l'attention des habitants de la Commune et est disponible à l'accueil de la Mairie.

Mobilité dans la ZIPLO

Plan d'actions mobilité pour la ZIPLO

La zone industrielle de Plan-les-Ouates connaît un déficit d'infrastructures de mobilité douce et une desserte en transport public insuffisante. Les infrastructures de mobilité planifiées à

l'échelle du territoire communal et dans le secteur de Genève-Sud, que ce soit le Léman Express, le tram Genève – Saint-Julien, les aménagements cyclables sur les voiries de la ZIPLO ou sur la route de Saint-Julien, vont considérablement améliorer l'offre de transport alternative à la voiture pour les collaborateurs et collaboratrices de la ZIPLO.

Dans le but d'accompagner la mise en service de ces infrastructures, les partenaires de la ZIPLO, regroupés dans la commission EcoParc, à savoir la Fondation pour les Terrains Industriels, l'Association des entreprises de la ZIPLO, l'Office Cantonal des Transports du Canton de Genève et la commune de Plan-les-Ouates, ont convenu d'élaborer un plan d'actions mobilité pour la ZIPLO.

Un diagnostic sur les comportements actuels de mobilité des usagers de la zone destinée à déterminer les éléments indispensables à un changement de moyen de transport (de la voiture aux transports publics, à la mobilité douce ou au covoiturage) a été établi à l'aide d'une enquête en ligne auprès des collaborateurs et collaboratrices de la ZIPLO, entre le 11 février et le 15 avril 2019.

Le diagnostic, issu de l'enquête en ligne, a été complété par un atelier de travail organisé sur une matinée le 21 mai dernier avec une trentaine de représentants des entreprises.

Sur la base de ce diagnostic, les bureaux d'études mandatés pour l'élaboration du plan d'actions ont émis leurs recommandations et propositions de mesures à la commission EcoParc le 17 septembre 2019. Les quatre partenaires de la ZIPLO ont validé les orientations du plan d'actions, qui a été finalisé par les mandataires dans le courant de la fin de l'année 2019. Ce plan d'actions doit dorénavant être validé par les quatre partenaires pour servir d'outils de travail pour la gestion de la mobilité des collaborateurs et collaboratrices de la ZIPLO dans les années à venir.

Passages piétons ZIPLO

L'étude pour l'aménagement des passages piétons dans la zone industrielle de Plan-les-Ouates a été menée dans le courant de l'année 2019 pour aboutir à la dépose le 8 novembre 2019 d'une demande en autorisation de construire auprès de l'Office des autorisations de construire du Canton.

L'étude sur les passages piétons a dû être coordonnée avec les études relatives aux réaménagements de la route de la Galaise et du Chemin du Pont-du-Centenaire, notamment pour définir leur emplacement et le phasage de leur réalisation.

Une délibération en vue de financer ces aménagements sera soumise au vote du Conseil municipal en janvier 2020, pour des travaux prévus au printemps 2020.

Mail piéton/vélo sur la route de la Galaise

L'étude d'avant-projet pour la réalisation d'un mail piétons/vélos sur la route de la Galaise dans la zone industrielle de Plan-les-Ouates, démarrée l'année passée, s'est achevée en juin 2019, par le rendu d'une variante de projet prévoyant l'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle entre la route de Saint-Julien et la route de Base et l'élargissement à trois voies de la chaussée entre la route de Saint-Julien et le chemin du Champ-des-Filles.

L'élargissement à trois voies de ce tronçon, qui ne comporte actuellement que trois voies que sur une courte distance (voie de présélection) permettra de favoriser la progression de la future ligne de bus qui desservira tant la zone industrielle que le futur

quartier des Cherpines. L'étude pour la réalisation d'un mail piétons/vélos sur la route de la Galaise a en effet permis de définir les aménagements qui seraient favorables aux lignes de bus et à la fluidification de la circulation dans la zone industrielle.

Quant aux aménagements en faveur des piétons, la localisation des futurs arrêts de bus a été étudiée pour desservir au mieux la zone industrielle et des passages pour piétons ont également été planifiés pour traverser la route de la Galaise et le chemin du Champ-des-Filles, en complément de l'étude pour des passages pour piétons dans la zone industrielle.

La phase de projet a pu être lancée en juillet 2019 et permettra au dépôt d'une autorisation de construire, ainsi qu'au dépôt d'une délibération auprès du Conseil municipal pour financer le projet, dont les travaux sont planifiés pour 2021.

Aménagements cyclables sur le chemin du Pont-du-Centenaire

Le chemin du Pont-du-Centenaire, en traversée de la zone industrielle de Plan-les-Ouates, est une voirie de grande importance tant pour la desserte de la zone industrielle que pour la liaison entre les parties nord et sud de la commune de Plan-les-Ouates. Ainsi, une étude a été menée

pour déterminer les aménagements cyclables à réaliser afin de sécuriser la circulation des cycles et pour définir les mesures d'aménagements destinées à favoriser la progression des lignes de bus et la fluidité du trafic.

Cette étude a été lancée l'année passée et s'est conclue en juin 2019. Il a été retenu par les partenaires de la zone industrielle, à savoir la Fondation pour les Terrains Industriels, l'Association des entreprises de la ZIPLO, l'Office Cantonal des Transports du Canton de Genève et la commune de Plan-les-Ouates, de procéder à la réalisation de bandes cyclables bidirectionnelles entre la route de Base et la route de Saint-Julien.

En effet, les gabarits de chaussées à disposition ne permettent pas une intervention plus importante, que ce soit pour créer des pistes cyclables ou pour réaliser une voie bus en site propre.

La réalisation de bandes cyclables bidirectionnelles a été effectuée en novembre 2019.

Navette autonome

Un projet de navette autonome sur demande dans la zone industrielle de Plan-les-Ouates est mené par l'Office de Promotions des Industries. La commune de Plan-les-Ouates suit

l'élaboration de ce projet et a participé dans le courant de l'année 2019 à plusieurs séances de travail. L'élaboration du projet se poursuivra en 2020.

Communication Léman Express pour la ZIPLO

La mise en service du Léman Express en décembre 2019 a fortement contribué à améliorer la desserte en transport public de la zone industrielle de Plan-les-Ouates, puisque cette infrastructure a permis de relier par le train la halte de Lancy-Bachet au Canton de Vaud et au Département de la Haute-Savoie, dans lesquels résident une partie importante des collaborateurs et collaboratrices de la ZIPLO.

Dans le but de les inciter à utiliser le Léman Express, la commune de Plan-les-Ouates a élaboré et diffusé dans la ZIPLO un support de communication comprenant l'ensemble des informations sur le Léman Express et sur la manière de rejoindre la halte de Lancy-Bachet depuis la ZIPLO.

Ce support de communication a été élaboré avec la Fondation pour les Terrains Industriels et d'autres communes du Canton de Genève ayant sur leur territoire des zones industrielles.

En parallèle, des affiches de promotion du Léman Express ont été affichées dans la zone industrielle et dans les entreprises par l'intermédiaire de la Centrale Mobilité et des répondants mobilité des entreprises partenaires du plan de mobilité interentreprises de la ZIPLO.

Plan de mobilité interentreprises de la zone industrielle de Plan-les-Ouates

La commune de Plan-les-Ouates contribue financièrement à cette démarche visant à encourager les usagers de la zone industrielle à utiliser d'autres moyens de transports que la

voiture individuelle pour leurs déplacements quotidiens, en vue de limiter le trafic routier et les impacts sur les quartiers d'habitations de la commune. La Centrale Mobilité gère les mesures et prestations de ce plan de mobilité interentreprises pour les usagers de la zone industrielle.

En vue d'assurer le suivi des activités de la centrale mobilité, quatre séances de comité de l'association, regroupant la commune de Plan-les-Ouates et l'Association des entreprises de la ZIPLO, se sont tenues dans le courant de l'année 2019, ainsi que trois comités des répondants de mobilité des entreprises partenaires de la démarche, dans le but d'assurer le lien entre les entreprises et l'association.

Les campagnes de communication et de promotion menées par la Centrale mobilité, tout comme la gestion des parkings communaux dans la ZIPLO, se poursuivront en 2020 dans le cadre du plan de mobilité interentreprises.

Statistiques

Vente de billets CFF: 3108/3285, soit 94,61% de vente

Subventions pour les abonnements TPG: 1233 abonnements (Seniors: 148; Adultes: 438; Juniors: 647)

Location Mobility: 38



ENERGIES

Economies d'eau, d'énergie et de produits chimiques à la piscine du Pré-du-Camp

L'installation d'un système novateur de filtres à lampes UV nous a permis de fortement réduire le renouvellement d'eau de la piscine. L'économie, de 7m³/jour, correspond à la consommation moyenne de 44 personnes ! Ce sont autant de m³ qui ne doivent plus être chauffés à la

température du bassin, nous faisant également économiser du gaz. Enfin et surtout, la qualité de l'eau est meilleure car le système permet de réduire drastiquement l'usage des traitements chimiques et notamment de chlore, ce qui est préférable pour la santé du public et du personnel. Le système sera probablement aussi installé à la piscine du Sapay l'été prochain, lorsque qu'un premier bilan pour le Pré-du-Camp aura été effectué.

Economie d'énergie sur les bâtiments du Sapay

Un contrat d'optimisation énergétique pour la ventilation et le chauffage de l'ensemble des bâtiments a été négocié avec nos partenaires. Celui-ci devrait débuter prochainement. Il comprendra un volet de sensibilisation aux économies d'énergie pour les utilisateurs des bâtiments (y-c. élèves). Les économies et la sensibilisation ne coûteront rien aux communes de Plan-

les-Ouates et Lancy car notre partenaire se rémunérera avec une part des économies réalisées. Quant à la sensibilisation, elle sera prise en charge par le Canton.

Des économies d'eau substantielles ont été réalisées à la piscine du Sapay. Le renouvellement d'eau a été abaissé par tâtonnement jusqu'au minimum possible (en respectant les normes de chlorates) en attendant la probable installation de filtres UV. À savoir que les renouvellements d'eau avaient dû être augmentés partout après la mise en œuvre de nouvelles normes pour les chlorates.

Réduction de l'éclairage public

La luminosité de l'éclairage public a été réduite en dehors des heures de pointe au minimum légal dans les derniers secteurs où la technologie le permettait.

Afin de réduire davantage la pollution lumineuse et la consommation d'énergie, une rénovation des luminaires les plus anciens est à l'étude. La Commune attend une offre d'un de ses partenaires, qui comprendra également

une variante avec une gestion centralisée permettant une coupure totale de l'éclairage au cœur de la nuit dans certains secteurs.

Réalisation d'un mini-réseau de chauffage à distance (CAD) pour le groupe des bâtiments communaux du secteur de Champ-Joly.

Suite à la réalisation de la maison de quartier Champ-Ravy grâce au déplacement et à la réutilisation des pavillons de l'école des Serves, un projet de mini-réseau de chauffage à distance a été réalisé au cours de l'année 2018 avec des réserves prévues pour être finalisé au cours de l'année 2019.

En effet, l'arrivée du froid n'ayant pas permis le raccordement de certaines installations d'optimisation énergétique, il a été prévu de décaler ces interventions au printemps et à l'été 2019, pendant les périodes de vacances scolaires. Ainsi, les dernières installations et le raccordement de l'appartement du concierge de l'Espace Vélodrome ont constitué la fin de ce projet d'optimisation énergétique pour le groupe situé dans le bâtiment communal du secteur Champ-Joly.

Finalisation du réseau de chauffage à distance de Champ-Joly

La maison Ravy et l'appartement du concierge ont été raccordés au CAD pendant l'été, marquant la fin de ces travaux. Les quatre grands bâtiments communaux du secteur à savoir la maison Ravy, les écoles Champ-Joly CE et CM et l'Espace Vélodrome sont désormais chauffés à hauteur de 70% par des pompes à chaleur. Les deux chaudières restantes peuvent désormais être bridées à 160 kW chacune, permettant de diminuer la prime de puissance annuelle de CHF 3'000.–.

Etude et proposition d'une nouvelle centrale photovoltaïque sur la toiture de Champ-Joly CE

Le cas est un peu particulier car il s'agit d'une toiture végétalisée qui nécessite de concilier le maintien de la végétation et le photovoltaïque, mais aussi d'éviter que la végétation ne fasse de l'ombre sur les capteurs. Une solution prometteuse a été trouvée, permettant de favoriser à la fois la production d'énergie solaire (grâce à la fraîcheur proposée par la toiture végétalisée) mais également le

maintien de la végétation en période estivale (grâce à l'ombre projetée des panneaux solaires). Dans sa séance du 11 décembre, le Conseil municipal a donné son accord pour un crédit d'engagement pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque et de la sécurisation sur la toiture de l'école Champ-Joly CE à Plan-les-Ouates pour une exécution prévue à l'été 2020.

Etude et proposition de projet pour une centrale photovoltaïque avec regroupement pour consommation propre (RCP) pour l'immeuble de logements sis au chemin de Vers 8

Un bureau d'étude spécialisé a été mandaté et des séances se sont déroulées courant 2019. Le but de cette démarche est de pouvoir proposer un regroupement de consommateurs sur un bâtiment locatif et de permettre, par la mise en place d'une centrale photovoltaïque en toiture, l'autoconsommation de l'énergie produite. Ce serait une première dans un bâtiment existant de cette taille à

Genève. Le projet serait financé par une coopérative spécialisée dans les centrales photovoltaïques, les habitants profiteraient ainsi d'une électricité meilleure marché produite par le biais d'apport naturel. La Commune poursuivrait également sa volonté de développement de centrale photovoltaïque sur son territoire.

Modifications dans le règlement des aides financières pour l'énergie

Des mises à jour ont été apportées au règlement pour s'adapter aux subventions cantonales et au nouveau règlement d'application de la loi sur l'énergie.



ENVIRONNEMENT

Protection des batraciens

La Commune, en partenariat avec le Canton, a renforcé le niveau de protection des batraciens (grenouilles, crapauds et tritons) par la mise en place de la réserve naturelle du bois d'Humilly (ou du Milly) et de l'étang de la Bistoquette.

La fermeture provisoire du chemin de l'Abérieu a été selon autorisation de l'Etat du 1^{er} février au 15 avril 2019.

Ce site exceptionnel d'importance nationale pour la reproduction de ces petits animaux (site OBat) était pourtant menacé par la construction des routes L1-L2. Mais la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage (CFNP) émet un préavis défavorable concernant la construction de ces nouvelles routes et le Grand Conseil a refusé de voter le crédit de 123 millions.

Biodiversité

Après 7 ans restés vides, les nichoirs pour les hirondelles, situés sur la façade de la salle communale, sont enfin occupés à l'été 2019.

Le printemps 2019 a permis de découvrir au cimetière de Plan-les-Ouates 3 espèces d'orchidées menacées (orchidée, singe, orchis abeille et Ophrys de Botteron), 1 non menacée (listère ovale) et 1 quasi menacée (orchis pyramidale) dans une bande herbeuse sur la route des Chevaliers-de-Malte.

L'Etat de Genève demande désormais l'élimination sous 15 jours des plantes envahissantes répertoriées sur le territoire communal.

Valorisation des déchets organiques au cimetière de Plan-les-Ouates

Depuis janvier 2019, un composteur ainsi que des corbeilles sont installés au cimetière permettant à l'agent vert de récupérer les déchets végétaux des usagers pour les broyer afin d'alimenter le composteur. A partir d'août 2019, le compost formé est proposé aux usagers. La valorisation de ces déchets organiques remporte un vif succès et permet par ce cycle court un usage sur place.

Levée des objets encombrants sur appels

Le service de l'environnement et des espaces verts teste depuis avril 2019 un nouveau système de levées sur appels. Bien qu'à la fin juin 2019, d'importantes inondations dans certains quartiers du territoire communal perturbent quelque peu les chiffres, le bilan sur les mois écoulés tend à prouver une réduction plutôt encourageante. En effet, on note une diminution de 50%

des encombrants et de 36% de la ferraille et du matériel SWISCO (les appareils électriques et électroniques) ce qui laisse présager de meilleures perspectives pour suivre les objectifs du canton en matière de tri des déchets.

Le « mini hôtel à insectes » :

L'ancien mini hôtel à insectes du PLOtager est remis en état et installé sur la Butte afin de privilégier des refuges à insectes pollinisateurs car 45% des espèces d'abeilles sauvages sont menacées.

L'oiseau Urbain

Le projet de l'oiseau urbain se poursuit par la pose de 9 nouveaux nichoirs à passereaux sur la promenade du Mail 2000, en mars 2019, ces oiseaux étant des prédateurs naturels des chenilles processionnaires et autres insectes nuisibles.

Campagne « Qui a laissé son chien faire ça ? »

La campagne de sensibilisation aux crottes de chiens « Qui a laissé son chien faire ça ? » a lieu à des périodes différentes afin de mieux surprendre la population. Ainsi, programmée en mars 2019, elle a permis de constater une augmentation du nombre de petits drapeaux de moitié par rapport au même site que 2018 qui avait été, en raison du mauvais temps, écourtée.

Déchets encombrants

Nombre de tonnes ou % d'objets encombrants par habitant pour l'année 2019.

Plan-les-Ouates teste depuis avril 2019 un nouveau système de levée des objets encombrants et de la ferraille sur appels. Grâce à cette modification, le service de l'environnement et des espaces verts ouvre le dialogue avec la population pour discuter du tri sélectif des déchets. Ce nouveau système prouve son efficacité en supprimant de cette levée les objets qui ne sont pas des encombrants.

Mise en conformité et aménagement des places de jeux et des espaces de loisirs :

Installation de 8 fontaines à distribution d'eau de consommation (Ecoles Champ-Joly CE et CM, Pré-du-Camp CE et CM, Place des Aviateurs, Promenade Tordue, Jeux Marronniers, jeux Pré-Vers).

Transformation de la fontaine de l'esplanade piscine ne répondant plus aux normes, en bac de plantations.

Réfection des sols souples des places de jeux : école du Pré-du-Camp CM et Aviateurs.

Mise aux normes des jeux Pré-Vers par le changement du toboggan et réfection des engins.

Réfection de la place de jeux du parc des Serves.

Réfection de l'enceinte en bois de l'Agorespace école Champ-Joly CM, changement du revêtement gazon.

Plan de gestion différenciée

En 2019, quelques zones enherbées ont été traitées par un entretien différencié (à la Promenade Tordue, sur certains bords de routes, au Mail 2000).

Cette mise en application sera élargie par la considération d'emplacements complémentaires en 2020.

Patrimoine arboré

Tout au long de la promenade allant de la place des Aviateurs à la place de jeux des Marronniers, 6 marronniers devenus dangereux ont dû être abattus en 2018. La replantation de 9 arbres, 4 Marronniers et 5 Noyers, a eu lieu en mars 2019.

Panneaux d'affichage

Nouvelle répartition des panneaux d'affichage officiel, informations communales et informations locales sur le territoire selon demande du Service de l'administration générale et de la Police municipale.

Panneaux didactiques

Changement des panneaux obsolètes et remplacement de 4 panneaux didactiques au Nant-Malet.

Sapins de Noël

A la demande du Conseil administratif, une nouvelle répartition des sapins de Noël sur le territoire communal a été repensée : 3 nouveaux sapins (école Le-Sapay, Fontaine de Saconnex-d'Arve dessous et cycle des Voirets). 7 sapins non renouvelés (2 à la place des Aviateurs, 1 à l'ancienne école de Saconnex-d'Arve, 1 vers la Croix de la Mairie, 1 au P2, 1 au Marais et 1 à l'école de Champ-Joly CE). Ainsi, seuls 12 sapins seront installés en 2019 contre 16 en 2018.

Concours fleuris des communes Genevoises

Plan-les-Ouates a remporté le 2ème prix des fontaines fleuries et le 3ème prix des villes fleuries.

1 tulipe pour la vie

En octobre 2019, mois international consacré à la sensibilisation au cancer du sein, 402 communes dans toute la Suisse se mobilisent pour planter des centaines de milliers de bulbes de vie, en participant à la campagne 1 Tulipe pour la VIE orchestrée par L'aiMant Rose.

Le but de cette action inédite est de rendre hommage aux trop nombreuses victimes du cancer du sein et à leurs proches tout en sensibilisant la population à cette problématique.

Les tulipes sont universellement associées à l'optimisme, à la renaissance, à la vitalité de la nature et au cycle de la vie. La couleur rose représente la lutte internationale contre cette maladie. La proportion d'1 tulipe rose pour 7 tulipes blanches sera respectée. Elle symbolise la proportion de femmes hélas touchées par le cancer du sein.

La commune de Plan-les-Ouates affiche ainsi son soutien aux victimes du cancer du sein et à leurs proches. Elle souhaite leur transmettre courage et confiance, en leur montrant qu'ils ne

sont pas seuls dans cette lutte quotidienne. Cette campagne espère également permettre de lever peu à peu les tabous encore présents autour de cette maladie, en éveillant les consciences.

Afin d'attirer l'attention sur une période plus longue que celle du fleurissement des tulipes, Plan-les-Ouates a choisi de participer à cette opération en ornant le massif proche de l'église Saint-Bernard de Menthon de 8 bustes de femmes composés en grillage, sur le principe de 7 bustes blancs pour 1 buste rose.

En date du 17 octobre, Monsieur le Maire Xavier Magnin, Madame Fabienne Monbaron, Conseillère administrative, ont participé à la plantation des bulbes de tulipes sous l'œil attentif des jardiniers. Un magnifique parterre floral blanc et rose verra le jour dès le printemps 2020.

Les Comptes 2019

Bilan au 31 décembre 2019

(à trois positions de nature)

Bilan au	31.12.2018	31.12.2019	Ecart
1 Actif	542 006 228.15	557 727 375.72	15 721 147.57
10 Patrimoine financier	399 333 614.80	419 359 139.69	20 025 524.89
100 disponibilités et placements à court terme	17 210 164.50	19 888 255.53	2 678 091.03
101 Créances	15 685 436.21	19 066 192.60	3 380 756.39
104 Actifs de régularisation	732 972.65	651 284.99	81 687.66-
107 Placements financiers	919 680.00	931 655.00	11 975.00
108 Immobilisations corporelles PF	364 785 361.44	378 821 751.57	14 036 390.13
14 Patrimoine administratif	142 672 613.35	138 368 236.03	4 304 377.32-
140 Immobilisations corporelles du PA	138 119 626.12	133 073 216.26	5 046 409.86-
142 Immobilisations incorporelles	205 790.43	294 602.97	88 812.54
144 Prêts	60 000.00	60 000.00	0.00
145 Participations, Capital social	933 950.00	933 950.00	0.00
146 Subventions d'investissements	3 353 246.80	4 006 466.80	653 220.00
2 Passif	542 006 228.15	557 727 375.72	15 721 147.57
20 Capitaux de tiers	105 098 313.31	118 091 943.54	12 993 630.23
200 Engagements courants	6 037 233.83	16 861 671.78	10 824 437.95
201 Engagements financiers à court terme	16 203 485.63	12 112 825.00	4 090 660.63-
204 Passifs de régularisation	1 357 612.06	1 404 650.70	47 083.64
205 Provisions à court terme	608 195.97	1 493 016.64	884 820.67
206 Engagements financiers à long terme	79 143 475.00	82 682 800.00	3 539 325.00
208 Provisions à long terme	751 966.00	2 800 000.00	2 048 034.00
209 Engagements envers les financements spéciaux	996 344.82	736 979.42	259 365.40-
29 Capital propre	436 907 914.84	439 635 432.18	2 727 517.34

Compte de résultat par fonction

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019
0 Administration générale:			
- charges	17 546 423.00	18 649 455.00	18 136 213.09
- Revenus	9 901 390.75	9 993 942.00	10 248 151.80
1 Ordre et sécurité publique			
- charges	3 847 121.21	4 072 915.00	3 777 742.51
- revenus	1 891 281.16	1 515 460.00	1 707 084.91
2 Formation			
- charges	8 817 341.09	8 359 426.00	9 208 238.21
- revenus	971 371.90	924 774.00	951 440.05
3 Culture, sports et loisirs			
- charges	12 857 931.81	13 389 092.00	13 234 449.74
- revenus	1 266 425.55	1 266 148.00	1 344 853.25
4 Santé			
- charges	170 098.40	163 575.00	179 065.40
- revenus	0	0	0
5 Sécurité sociale			
- charges	11 584 028.48	11 874 198.00	12 134 504.01
- revenus	1 647 457.35	1 538 093.00	1 784 761.25
6 Transports et télécommunications			
- charges	2 259 510.48	2 533 050.00	2 374 284.83
- revenus	1 036 163.82	964 260.00	1 169 584.27
7 Environnement et aménagement du territoire			
- charges	4 650 554.95	4 144 490.00	4 034 484.27
- revenus	625 140.36	990 680.00	625 491.70
8 Economie publique			
- charges	141 345.21	189 600.00	251 387.90
- revenus	1 282 212.40	1 333 000.00	1 739 169.50
** 9 Finances et impôts**			
- charges	18 867 134.68	20 308 208.00	20 113 155.17
- revenus	70 141 180.20	66 556 165.00	66 600 505.74

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019
Total général avec imputations internes			
- charges	80 741 489.31	83 684 009.00	83 443 525.13
- revenus	88 762 623.49	85 082 522.00	86 171 042.47
- excédents de revenus	8 021 134.18	1 398 513.00	2 727 517.34
Total général sans imputations internes			
- charges	71 222 275.11	73 943 809.00	73 641 180.23
- revenus	79 243 409.29	75 342 322.00	76 368 697.57
- excédents de revenus	8 021 134.18	1 398 513.00	2 727 517.34

Compte de résultats par nature

	Comptes 2018	Budget 2019	Compte 2019
Charges d'exploitation	66 563 243.24	68 657 304.00	68 919 959.78
Revenus d'exploitation	65 052 123.79	61 885 705.00	68 989 771.07
Résultats d'exploitation	- 1 511 119.45	- 6 771 599.00	69 811.29
Résultat financier	9 532 253.63	8 170 112.00	9 277 939.96
Résultat opérationnel	8 021 134.18	1 398 513.00	9 347 751.25
Résultat extraordinaire			- 6 620 233.91
Résultat total	8 021 134.18	1 398 513.00	2 727 517.34

Compte des investissements

	Compte 2018	Compte 2019	Ecart
Dépenses	9 352 281.65	5 545 520.44	3 806 761.21-
Administration générale	1 123 890.00	1 114 471.10	9 418.90-
Ordre et sécurité publique	31 787.02	69 713.85	37 926.83
Formation	1 440 468.76	416 781.88	- 1 023 686.88
Culture, sport et loisirs	1 173 820.26	806 547.36	- 367 272.90
Sécurité sociale	342 870.80	10 893.38	- 331 977.42
Transports et télécommunications	1 350 766.63	1 091 904.35	- 258 862.28
Environnement et aménagement du territoire	2 538 368.83	1 852 094.84	- 686 273.99
Economie publique	1 309 345.65	175 183.68	- 1 134 161.97
Finances et impôts	40 963.70	7 930.00	- 33 033.70

	Compte 2018	Compte 2019	Ecart
Recettes	589 381.00	135 465.15	-* 453 915.85*
Administration générale	-	-	0
Ordre et sécurité publique	-	-	0
Formation	7 000.00	7 000.00	0
Culture, sport et loisirs	20 000.00	-	- 20 000.00
Sécurité sociale	-	-	0
Transports et télécommunications	44 425.00	-	- 44 425.00
Environnement et aménagement du territoire	-	28 535.15	28 535.15
Economie publique	-	92 000.00	92 000.00
Finances et impôts	517 956.00	7 930.00	-510 026.00
Investissements nets	8 762 900.65	5 410 055.29	- 3 352 845.36



ORGANISATION INTERNE

L'état civil

Placé sous la responsabilité du service de l'administration générale, l'arrondissement d'état civil de Plan-les-Ouates organise, garantit et contrôle la bonne gestion des prestations de l'état civil pour les Communes de Bardonnex, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates et Troinex.

A ce titre, il gère tous les événements (mariages, naissances, décès, etc.) et délivre tous les actes (acte d'origine, certificat de famille, etc.) liés à l'état civil.

Pour les personnes de nationalité suisse et en lien avec l'office cantonal de la population et des migrations, le secteur état civil délivre également les pièces d'identité, les attestations de domicile et enregistre les arrivées, départs et changements d'adresse sur la commune.

Pièces d'identité

Il a été délivré 223 cartes d'identité pour adultes et 126 cartes d'identité pour enfants. Les passeports biométriques sont, eux, délivrés directement par le service des passeports et de la nationalité, à Onex.

Office de la population

312 attestations liées à la gestion du contrôle des habitants pour les personnes suisses ont été délivrées à Plan-les-Ouates.

Prestations de l'accueil

L'accueil de la Mairie se tient à la disposition de la population non seulement pour fournir des informations mais également diverses prestations comme la vente d'abonnements pour la piscine, la location de salles, etc. selon le tableau ci-après :

Prestations	Nombre	*2018	Remarques
Vente d'abonnements et billets pour la piscine	5367 (25'907.-)	5687 (29'675.-)	Billets émis à la réception. Ne représente pas les billets vendus à la piscine.
Vente des billets pour la Cour des Contes et pour la Saison culturelle	150	190	
Locations régulières des salles de la commune	98	113	année 2019-2020
Locations ponctuelles des salles de la commune	866	890	année 2019
Remise de Chèques sports	212/160	160/160	
Remise de Chèques culture	114/140	140/140	Les chèques restants sont attribués au sport
Caution des clés - encaissements	23'500.-	18'700.-	
Caution des clés - remboursements	21'400.-	12'900.-	

L'informatique

Le parc informatique de la Commune est composé de 149 ordinateurs, 29 imprimantes et 17 photocopieuses.

La communication

Dans un souci d'économies et de réduction des impacts sur l'environnement, la Commune a édité trois numéros du magazine «Ouverture sur Plan-les-Ouates » au lieu de quatre

et privilégié désormais les publications sous forme numérique. Elle a aussi publié quatre éditions des pages de la Mairie dans le journal de l'association des intérêts de Plan-les-Ouates «Plan-les-Infos ». Elle a également assuré l'édition annuelle du calendrier communal et créé les cartes de vœux du Conseil administratif.

Les ressources humaines communales

Mouvement du personnel fixe (CDI) : 12 arrivées / 10 départs.

Effectif en Equivalent Temps Plein (ETP) : 135.68.

Emplois Jeunes : 82 missions / 428 contrats

Jobs d'été : 30 places de 3 semaines offertes

Apprentissages : 8 postes occupés

Stages : 18 places offertes (du stage d'observation au stage de formation)



Remerciements

Conformément à la loi sur l'administration des Communes, le Conseil administratif présente son rapport portant sur l'année 2019. Ce dernier a pour objectif de résumer l'ensemble des activités de l'administration communale pour l'année écoulée.

Le Conseil administratif tient aussi à remercier les collaboratrices et collaborateurs qui ont mis toutes leurs compétences au service de la Commune.